

No 30

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 avril 2018

Présidence : M. Stéphane Barthassat (remplace Mme Gabriela Sonderegger)

La séance est ouverte à 19h04 en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative et M. Nicolas Walder, Conseiller administratif

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Sonja Molinari, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Daniel Gubler, Matthias Meyer, Patrick Monney, Patrick Mutzenberg, Claude Morex, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Il félicite M. Etienne qui vient de devenir grand-père et salue l'élection de Mme Zuber et de M. Wolfisberg au Grand Conseil.

Sont absents ou excusés : Mme Sonderegger

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2018.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **113-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 75'000.-- pour des aménagements des espaces verts du préau ainsi que des travaux d'étanchéité à l'école de la Vigne-Rouge, sise 2 chemin de la Vigne-Rouge, parcelle n° 3260 à Carouge.
5. Délibération administrative **118-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017.
6. Délibération administrative **119-2018 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2017 et les moyens de les couvrir.
- Propositions des membres du Conseil municipal**
7. Motions
 1. Motion **016-2016 R** : Subventions et gratuités : demandons des avantages pour les Carougeois.
 2. Motion **019-2017 R** : Végétalisation des pieds des arbres de la Commune.

- 3. Motion **024-2018 P** : Retour à la gratuité totale des salles pour les associations carougeoises une fois par an au minimum.
- 8. Postulats
- 9. Résolutions
 - 1. Résolution municipale **004-2018 P** : Évaluation pour chaque nouveau poste ou réévaluation pour chaque remplacement de poste
- 10. Pétitions
- 11. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MARS 2018

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 mars 2018.

Le procès-verbal du 15 mars 2018 est accepté par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Hiltpold :

Mme Hiltpold n'a pas de communication.

Communications de Mme Lammar :

Nouveaux locaux au rez-de-chaussée de la mairie

J'ai le plaisir de vous annoncer que dès demain, c'est un nouveau secteur de prestations qui va s'installer au rez-de-chaussée de la mairie. En effet, l'actuelle réception de la mairie et Carouge à votre service situé à la maison Delafontaine seront réunis dans des lieux entièrement réaménagés, à gauche du hall principal de la mairie (autrefois informatique et protection civile), conformément à la délibération que vous avez votée en octobre dernier.

Le public y trouvera toutes les prestations générales proposées aux usagers (réservations de salles, cartes journalières, médailles de chien, attestations diverses, renseignements généraux, etc.) ainsi que l'accueil de la mairie, assurés par Myriam Dieni, Maria Manco et Jacques Blanc que vous connaissez.

Ainsi les personnes ayant rendez-vous dans les différents services situés dans la mairie (au service des finances, au service des ressources humaines, au secrétariat général ou au Conseil administratif) s'annonceront à la réception qui pourra leur ouvrir la porte conduisant dans les étages. En dehors des heures d'ouverture de la réception, le contact avec les services au moyen de l'interphone Passotel sera toujours disponible.

Carouge à votre service s'enrichira également d'un second volet de prestations relatif aux manifestations et autorisations gérées jusqu'ici au service de l'urbanisme. Katia Vuagniaux, en charge de cette prestation très directement en lien avec le public et les réservations, s'installera dans quelques semaines et une fois les travaux terminés dans les locaux où se trouvait la réception actuelle de la mairie, locaux qui accueilleront également de façon pérenne la nouvelle responsable de secteur.

L'ensemble du secteur Carouge à votre service ainsi constitué de deux volets, accueil-réception et réservations d'une part (soit le Carouge à votre service d'aujourd'hui) et autorisations et manifestations (issu du service de l'urbanisme) de l'autre, sera placé sous la conduite de Madame Emilie Fernandez qui commencera son activité au début du mois de mai

en reprenant aussi les responsabilités assumées depuis de nombreux mois par Claude Pahud pour les manifestations. Elle vous sera, comme de coutume, présentée au prochain Conseil municipal, soit dès son entrée en fonction.

Pour que chacun et chacune puisse découvrir ces nouveaux locaux, une inauguration sera organisée à votre intention dès la fin complète des travaux.

La Ville de Carouge se réjouit de ce nouveau et magnifique lieu central d'accueil du public et du développement des prestations qui y seront délivrées.

Communications de M. Walder :

Réorganisation du secteur transports et voirie

L'évolution des enjeux, des technologies et du cadre légal nous oblige à adapter régulièrement l'organisation du SVEM afin de répondre au mieux aux besoins des habitants.

Au sein du service voirie, espaces verts et matériel, le secteur transports et voirie est le plus conséquent et le plus affecté par les récentes évolution dont la mise en vigueur du dernier plan cantonal de gestion des déchets qui a entraîné, entre autres, la fin des tolérances communales pour la levée des déchets des entreprises.

Par des réaffectations de postes, nous avons déjà pu apporter un renfort au secrétariat pour répondre à l'augmentation massive de la charge de travail en raison de la facturation des déchets urbains incinérables et à la suppression des tolérances communales telles que décidée par le canton. De même, nous avons mis en place une fonction d'agent environnemental assermenté notamment pour assurer le contact avec les milliers d'usagers, d'entreprises et de commerces dans le but d'atteindre les objectifs ambitieux fixés en matière de tri des déchets.

Pour rappel, si nous n'atteignons pas un taux de tri satisfaisant au niveau cantonal, la Confédération imposera la taxe au sac à Genève, dernier canton suisse à ne pas l'avoir introduite.

C'est ainsi que le travail de ce secteur qui est le plus important du service en nombre de collaborateurs est crucial. Autant dire que l'encadrement des équipes est très important tant pour la conduite du personnel que pour planifier et opérer les changements nécessaires à l'évolution des tâches et missions.

En charge du secteur depuis 2015, Monsieur David Serra n'a pas ménagé ses efforts. Au bénéfice d'une large expérience dans le domaine de la gestion des déchets, il fait preuve d'un engagement sans faille et d'un sens profond du service public. Aujourd'hui, Monsieur Serra, avec l'accord de la direction du service, a souhaité pouvoir se consacrer entièrement aux tâches environnementales liées aux déchets en renonçant à la conduite du secteur.

D'autre part, à l'occasion d'un départ à la retraite, le poste de magasinier à l'économat du SVEM est à repourvoir.

Dans cette perspective, la direction du service a, après concertation et accord des intéressés et du service des ressources humaines puis validation par le Conseil administratif, décidé de procéder aux changements d'affectation suivants :

- Monsieur Peter Schneider qui occupe actuellement le poste d'agent environnemental assermenté reprendra le poste de magasinier à l'économat du SVEM.
- Monsieur David Serra reprendra le poste d'agent environnemental assermenté pour lequel ses compétences et son expérience confirmée seront précieuses.
- Le poste de chef de secteur transports et voirie qui sera vacant au 1^{er} juin 2018 a été ouvert à l'interne et à l'externe

Bien évidemment, ces réorganisations internes sont effectuées dans le cadre des effectifs votés par le Conseil municipal et figurant au budget 2018.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courrier de l'association des Intérêts de Carouge

La présidente du Conseil municipal a reçu un courrier de l'association des Intérêts de Carouge qui se plaint du traitement qui lui a été réservé par sa convocation puis l'annulation sur le moment de son audition dans le cadre du projet du PUS. Le bureau décide de donner lecture du courrier auquel une réponse circonstanciée est apportée.

*A l'attention de Madame la Présidente du Conseil municipal Gabriela Sonderegger
Carouge, le 12 avril 2018*

Concerne : Séance de commission du PUS du 10 avril 2018

Madame la Présidente du Conseil municipal,

Par la présente, nous tenons à exprimer notre vif mécontentement et incompréhension. En effet, notre association des Intérêts de Carouge a été convoquée par la commission de l'urbanisme par courriel du 27 mars afin de discuter du PUS.

Nous vous rappelons que cette demande de notre part datée de 2012 a été faite lors d'une séance de discussion suite à la fermeture du tronçon du T ainsi que de la séance du 2 novembre 2011. Plus de six ans après, l'association des Intérêts de Carouge a été convoquée pour être auditionnée à la commission de l'urbanisme ce mardi 10 avril.

Après avoir attendu une trentaine de minutes, Mme Puigvert est venue nous annoncer que nous ne serions finalement pas auditionnés. Nous nous sommes rendus disponibles pour au final nous entendre dire que la commission ne voulait pas nous entendre.

Hormis le fait que nous sommes extrêmement concernés par l'avenir de Carouge et plus particulièrement de ses arcades et ses artisans et commerçants, pour lesquels nous œuvrons à l'année, ce procédé est proprement inadmissible et scandaleux de la part de la société politique qui se doit d'être à l'écoute de la société civile.

Nous collaborons dans la conciliation et la construction à l'année avec nos autorités et sommes particulièrement attachés à contribuer au développement de la notoriété de Carouge.

Nous ne comprenons pas ce revirement de situation et nous tenons à être auditionnés tel que cela avait été convenu pour parler du PUS, et ceci dans les meilleurs délais d'ici fin mai 2018.

Dans l'attente d'une prompte réponse de votre part, veuillez recevoir, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

*La Présidente des Intérêts de Carouge, Béatrice Berthet
La membre de l'association, Catherine Comte*

Séance du Conseil municipal du 31 mai

En raison de la prestation de serment du Conseil d'Etat qui aura lieu le 31 mai, la séance du Conseil municipal prévue à cette date est annulée. En conséquence, le Bureau a décidé de procéder à l'élection du Bureau 2018-2019 à la fin de la séance de la semaine précédente (le 22 mai) qui sera suivie du repas de la Présidente à la salle du Rondeau.

La Garden party est repoussée au mois de septembre, pour marquer la reprise.

Remplacement du représentant PDC au sein de la Fondation pour le logement des personnes âgées

Le Conseil municipal et le secrétariat général ont été informés en date du 18 avril 2018 de la démission de Mme Anne Etienne-Nagy et le PDC propose son remplacement par Mme Emmanuelle Merle.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du Bureau au Conseil municipal (sauf si oppositions).

Le Président ne constate aucune opposition à cette nomination.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 113-2018 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 75'000.-- POUR DES AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS DU PREAU AINSI QUE DES TRAVAUX D'ETANCHEITE A L'ECOLE DE LA VIGNE-ROUGE, SISE 2 CHEMIN DE LA VIGNE-ROUGE, PARCELLE N° 3260 A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération comporte deux volets, dont l'un concerne le préau de l'école de la Vigne-Rouge et le second des travaux d'étanchéité.

S'agissant du préau, les membres du Conseil municipal qui étaient présents lors du vote de l'école de la Vigne-Rouge se souviendront peut-être de la volonté du Conseil municipal de ne pas avoir un préau totalement minéral mais qui au contraire prévoit des arbres et une bande herbeuse. C'est donc ce qui a été réalisé lors de la construction de l'école. Or, la forte fréquentation du préau a eu des conséquences à deux endroits : au pied des arbres ainsi que sur la bande herbeuse.

S'agissant du pied des arbres, le préau est réalisé avec un revêtement en bitume imperméable à l'exception d'un espace réservé dans lequel sont plantés trois bouleaux en pleine terre. À l'origine, cet espace était rempli de copeaux de bois pour protéger la terre et offrir une surface perméable différenciée du bitume. Or, au fil des ans, les enfants ont beaucoup vidé les copeaux de cet espace, nécessitant un travail de maintenance accru pour le concierge et des recharges trop fréquentes pour la voirie. D'un commun accord avec la voirie, il avait été décidé d'abandonner les copeaux pour des questions de coûts, d'hygiène et

d'entretien. Toutefois, la fréquentation intense de cet espace par les enfants a fini par tasser la terre, la rendant quasi imperméable, avec les problèmes de flaques d'eau permanentes qui en résulte. Les conseillers municipaux peuvent le constater sur les photos qui leur ont été remises en annexe de la délibération. Les enseignants ont demandé aux enfants de ne pas aller patauger dans ces endroits, mais on peut imaginer que, pour un enfant, il est bien difficile de ne pas sauter dans les flaques. Les enseignants se plaignent de voir leurs élèves revenir tout crottés et cela engendre une augmentation des tâches d'entretien du bâtiment scolaire.

Le projet qui est soumis au Conseil municipal prévoit de restituer la perméabilité originale du sol sur le long terme en remplaçant les copeaux par des grilles qui permettront aux enfants de continuer à utiliser cet espace apprécié et aux arbres de recevoir les quantités d'eau de pluie nécessaires pour leur épanouissement.

S'agissant de la bande herbeuse, il avait été souhaité par tous les acteurs du projet que la cour ne soit pas uniformément bitumée. Pour cette raison, une bande herbeuse a été aménagée entre la cour en bitume et la haie délimitant le préau. Certaines parties de cette bande herbeuse sont fortement sollicitées par les enfants. Le gazon a disparu, tant par l'effet d'un piétinement intense que par le tassement de la terre qui ne lui permet plus d'y pousser.

Le projet prévoit de remplacer certaines zones, celles qui sont les plus exposées, par une surface en gravier collé perméable adapté aux sollicitations ainsi que, sur un autre endroit, le décompactage des sols pour la réfection du gazon, dans les surfaces les moins exposées.

Enfin, le deuxième volet de la délibération concerne des travaux d'étanchéité en raison d'un affaissement de la chape. Ce tassement concerne deux locaux dans les vestiaires, mais son origine n'est pas diagnostiquée. L'affaissement a ouvert une fissure d'environ 10 millimètres et n'a pas évolué au cours de la dernière année. Il s'agit d'un épisode qui semble stabilisé et qui n'a pas généré de dégâts au-delà du carrelage dans les pièces concernées. Pour cette raison et par principe de proportionnalité, le SCES n'a pas entrepris préventivement de sondages destructifs pour en connaître la cause.

L'intervention du carreleur vise à réparer le joint ouvert pour éviter les infiltrations d'eau de lavage de la chape et l'isolation. Ce faisant, une bande de carrelage devra être évacuée et remplacée. Ce travail permettra de voir l'état de la chape et de l'isolation par sondages. Si alors un défaut de matériau ou de mise en œuvre devait être constaté, la ville de Carouge pourrait demander réparation à l'entreprise qui a réalisé les chapes en invoquant la clause du défaut caché.

À noter encore que ces travaux n'entrent pas dans les rubriques d'entretien courant, c'est pourquoi il est demandé au Conseil municipal de les valider par délibération.

Les conseillers municipaux ont trouvé en annexe à la délibération tous les devis complets qui font état d'un montant de CHF 67'864.80. A cela s'ajoutent 5% de divers et imprévus et 5% d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, comme à l'accoutumée. En arrondissant, c'est un montant de CHF 75'000.- que le Conseil administratif demande au Conseil municipal de valider pour ces travaux.

Avant la prise en considération, M. Calame annonce qu'en tant qu'architecte-mandataire, il s'abstiendra d'intervenir dans la discussion et lors du vote.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 118-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2017

Le Président suspend la séance deux minutes, le temps que l'écran soit installé pour la présentation de M. Walder.

Introduction

Les comptes 2017 se soldent sur un résultat positif de CHF 2'000.-. Toutefois, le résultat était négatif de CHF 7 millions avant amortissements complémentaires et ajustement des provisions. Pour rappel, les amortissements complémentaires ont été votés par le Conseil municipal dans une délibération qui permet au Conseil administratif de procéder à des amortissements anticipés. Ces derniers se sont montés à CHF 5,5 millions. Parallèlement, avec l'entrée en vigueur de MCH2, les provisions de la ville de Carouge, qui se situaient autour de 10%, ont dû être réduites à 3%, l'Etat n'acceptant plus que les communes constituent des provisions au-delà de 4% - il accepte même des provisions de 0%. Grâce à ces amortissements complémentaires et l'ajustement de ces provisions, les comptes 2017 sont donc équilibrés.

Les recettes ont fortement baissé, presque exclusivement du fait de la baisse des recettes des personnes physiques à hauteur de CHF 11,1 millions. La légère baisse des recettes des personnes morales, de CHF 400'000.-, s'explique par les rattrapages des années antérieures. Sur l'exercice 2017 lui-même, les recettes des personnes morales sont supérieures à hauteur de CHF 1 million environ par rapport au budget. Concernant la taxe professionnelle, M. Walder rappelle que le taux bancaire a changé il y a deux ans. Le budget 2017 ayant été établi avant ce changement, le montant de la taxe professionnelle prévu au budget était supérieur de presque CHF 2 millions par rapport aux comptes 2017. À noter une légère amélioration par rapport aux comptes 2016. Les autres recettes (dédommagements de tiers, autres contributions, etc.) sont supérieures de CHF 3,4 millions par rapport au budget 2017, du fait notamment de la dissolution du fonds de décoration. Les gains sur le patrimoine ont aussi augmenté par rapport au budget 2017.

M. Walder aborde plus en détail la baisse des recettes des personnes physiques dont environ les trois quarts concernent l'année 2017, le solde étant des rattrapages des années antérieures. Pour rappel, la commune se base sur les chiffres que lui transmet l'Etat. Même à la clôture des comptes, il s'agit encore principalement d'estimations puisque l'administration fiscale n'a pas encore reçu la plupart des déclarations fiscales 2017. Au fil des années, les estimations pour les années antérieures deviennent plus précises. Par conséquent, il peut y avoir des rattrapages positifs ou négatifs des années antérieures. C'est un rattrapage négatif qui est intervenu en 2017, particulièrement par rapport aux années 2015 et 2016.

En termes de charges, une économie de près de CHF 1 million a été réalisée sur les charges du personnel. Cette économie s'explique principalement par la variation des provisions pour vacances et heures supplémentaires (la commune a fait en sorte que les collaborateurs prennent leurs vacances) et celle des recettes liées aux assurances pertes de gain (les remplacements automatiques de personnel ont été réduits). Les biens, services et marchandises sont aussi en baisse de près de CHF 1 million. Le niveau des dépenses 2017 correspond peu ou prou au budget 2018. Les amortissements ordinaires sont en baisse de près de CHF 2 millions. À noter que ces amortissements, qui sont prévus dans le budget, dépendent du démarrage des projets, des dépenses effectives mais aussi de la fin des travaux. Quant aux amortissements complémentaires, ils se montent à CHF 5,7 millions. Ils n'étaient bien sûr pas prévus au budget mais ont été votés par le Conseil municipal.

Avant de présenter le détail des comptes 2017, M. Walder apporte quelques éléments d'analyse :

- Les charges sont maîtrisées, puisque les dépenses sont en baisse de CHF 2 millions par rapport au budget, abstraction faite des amortissements ordinaires.
- Les recettes sont en forte baisse. Le Conseil administratif a interpellé le canton à ce propos. Les estimations données en octobre de l'année passée faisaient apparaître une embellie par rapport aux estimations de mai. Cette embellie ne s'est pas confirmée. Le Conseil administratif ne comprend pas les raisons de cette baisse d'environ CHF 7 millions. Le département a mentionné certains facteurs, comme le déménagement d'une multinationale du territoire carougeois. Or, ce déménagement, qui est prévu depuis le début des années 2000, aurait pu être anticipé au niveau des recettes des personnes morales et surtout des personnes physiques. En raison du secret fiscal, la commune n'a pas accès aux dossiers des contribuables. Or, les recettes sont différentes si un cadre d'une multinationale avec un très gros revenu paye ses impôts à Genève, ou s'il est frontalier et vit en France – et s'il vit dans le canton de Vaud, la ville de Carouge n'aura aucune recette. La commune ne sait pas où vivent les gens, elle ne sait pas qui gagne combien. Le Conseil administratif est donc dans l'impossibilité de remettre en cause les estimations du canton. Il peut seulement être prudent. Le canton lui avait assuré faire des estimations avec tous les éléments à sa disposition. Selon toute vraisemblance, c'était loin d'être le cas. Le Conseil administratif a interpellé le département et le ministre en charge. Il attend une rencontre pour non seulement éclaircir ces chiffres mais aussi savoir quelles sont les conséquences éventuelles pour les années futures (éventuelles corrections négatives par rapport aux années antérieures, conséquences exactes pour les budgets 2018 et 2019) et s'il peut s'attendre à une amélioration. Le canton n'a peut-être tenu compte que des facteurs négatifs. Le Conseil administratif sait qu'il y a un regain de l'activité économique, il sait que certaines grandes institutions financières se concentrent sur le territoire carougeois. Mais il souhaite savoir quels seront les impacts en termes de fiscalité, afin de pouvoir apprécier l'avenir. Il doit en effet pouvoir anticiper et prévoir les recettes pour les budgets 2019, 2020 et 2021.
- Dans tous les cas, on voit la fin d'une spécificité carougeoise. Carouge est la seule commune urbaine du canton à avoir un taux d'imposition aussi bas et des prestations de bonne qualité. Elle a pu le faire parce que trois grandes multinationales étaient situées sur son territoire. Elle n'en a plus que deux aujourd'hui, même si l'une d'entre elles rassemble plus d'activités qu'auparavant à Carouge.
- M. Walder note ensuite que Carouge se dirige vers une période de forte densification. Au préalable toutefois, comme annoncé au Conseil municipal lors des discussions sur le PAV, nombre d'entreprises du secteur industriel vont quitter Carouge. Même s'il ne s'agit pas d'entreprises majeures pour la commune, elles contribuent aux recettes communales. Elles quittent petit à petit le secteur du PAV qui est appelé à muter. Cette période de mutation impliquera des recettes en baisse pendant quelques années. M. Walder souligne la nécessité de s'impliquer dans la densification du quartier. Une quinzaine de plans localisés de quartier seront soumis au Conseil municipal ces trois prochaines années. La commune doit y participer, c'est l'avenir de Carouge qui se joue. Si la commune ne s'implique pas, cette densification se fera sans elle et elle n'aura ensuite que les yeux pour pleurer.
- M. Walder rappelle qu'avec le palais de justice qui s'implantera à Carouge, avec la densification de l'Etoile et la construction de plusieurs tours de tertiaire, et avec le développement d'activités à forte valeur fiscale, l'avenir fiscal de la commune est bon. Mais auparavant, il faudra traverser une période de transition. Le Conseil municipal décidera, lors du budget 2019, comment il entend passer cette période de transition, mais si ces

chiffres se confirment, il faudra faire un choix entre prestations et taux d'imposition, en tous les cas pendant ces années de forte exposition aux changements structurels de la commune.

Résultat d'exploitation

Les revenus sont d'environ CHF 10 millions inférieurs au budget. À CHF 2'000.- près, ils sont à l'équilibre avec les charges. Cela bien sûr après amortissements complémentaires et ajustement des provisions.

Le résultat 2017 se monte à CHF 2'000.- au lieu des CHF 149'000.- prévus au budget. Pour rappel, le budget 2018 prévoit un déficit de CHF 748'000.-.

L'essentiel des chiffres

Concernant tout d'abord les recettes, le centime additionnel personnes physiques, le réel est de CHF 45 millions, au lieu des CHF 56 millions budgétés. Le Conseil administratif va demander au canton de calculer les conséquences de cette baisse sur la part privilégiée ainsi que sur la péréquation. Il faut aussi savoir que cette baisse a des conséquences sur la valeur du centime. À CHF 56 millions de recettes, le centime était environ à CHF 1,6 million. A CHF 45 millions de recettes, il est à CHF 1,4 million. Cela signifie que si la commune augmente l'impôt d'un centime, elle ne touchera plus que CHF 1,4 million, au lieu de CHF 1,6 million, parce que sa production fiscale est en baisse.

Au niveau des personnes morales, le centime additionnel est en légère baisse par rapport au budget. Néanmoins, en enlevant le rattrapage négatif des années antérieures de CHF 1,4 million, on constate une amélioration d'environ CHF 1 million par rapport au budget. Le budget 2018, à CHF 10 millions, est donc réaliste, voire légèrement en dessous de ce que pourrait être le réel.

La taxe professionnelle est à l'équilibre par rapport aux comptes 2016. Le Conseil administratif espère une remontée de cette taxe qui dépendra des résultats économiques de certaines entreprises, surtout des grandes entreprises sises à Carouge. M. Walder rappelle qu'il y a deux ans, le taux bancaire avait baissé, entraînant un manque à gagner de CHF 2,5 millions en 2016 par rapport au budget. Si ce taux venait à remonter parce que les chiffres d'affaires étaient revus à la hausse, une remontée importante pourrait être imaginée – mais la commune dépend ici d'activités économiques sur lesquelles elle n'a bien sûr aucun contrôle.

M. Walder en vient à la récapitulation des revenus, qui se montent au total à CHF: 98'700'000.-. Il mentionne que les autres revenus seront bien sûr détaillés en commission et qu'ils comportent notamment les écritures internes de la commune.

Pour ce qui est des charges du personnel, la variation par rapport au budget est quasi nulle. Le budget a donc été totalement respecté. L'économie de CHF 1 million évoquée plus tôt s'explique, d'une part, par le fait que, dans ces charges de personnel, ne sont pas comprises les provisions pour vacances et heures supplémentaires, qui ont baissé. En effet, la commune s'est employée à limiter les heures supplémentaires et à faire en sorte que les collaborateurs prennent leurs vacances de façon plus régulière. D'autre part, le différentiel relatif aux remboursements d'assurances se monte à CHF 686'000.-. Pour rappel, très peu de recettes d'assurances sont mises au budget. Les recettes perçues s'équilibrent en général avec les dépenses pour le personnel temporaire. Il se trouve qu'en 2017, les absences n'ont pas été systématiquement remplacées, entraînant moins de dépenses sur le personnel temporaire et, au final, une économie par rapport au budget 2017.

Concernant les biens, services et marchandises, le réel dépensé est très proche du budget 2018. Les économies se montent à CHF 900'000.- par rapport au budget 2017 – preuve, s'il en faut, que ce n'est pas parce que le Conseil municipal met une somme au budget qu'elle sera dépensée : le Conseil administratif n'attend pas que le Conseil municipal baisse le budget pour faire des efforts, dans la mesure du possible. M. Walder signale toutefois que certaines dépenses, qui ont été repoussées, auront lieu ultérieurement.

Quant aux contributions, elles concernent la péréquation intercommunale, d'une part, et les compensations financières aux communes françaises, d'autre part. M. Walder relève que les compensations financières ne sont pas un cadeau aux communes françaises. Il s'agit de redonner à ces dernières une part de l'impôt à la source que la commune perçoit pour des personnes qui n'habitent pas sur le territoire genevois. Globalement, un employé qui habite en France rapporte quelque chose à la commune, d'ailleurs plus que s'il habitait dans le canton de Vaud. Ensuite, M. Walder rappelle que la péréquation intercommunale passe de 1% à 1,5% en 2018 et passera à 2% en 2019, conformément aux accords trouvés au sein de l'Association des communes genevoises afin de ne pas empoigner la question épineuse et brûlante de l'imposition sur le lieu de domicile. Si l'imposition n'avait lieu plus que sur le lieu de domicile, cela coûterait très cher à Carouge, qui n'entend donc pas soutenir une telle réforme. Il a cependant fallu, pour des communes plus pauvres comme Vernier ou Onex, augmenter un peu la péréquation.

Les dédommagements sont en baisse par rapport au budget, mais en réalité toutes les charges augmentent – la FAS'e, le GIAP, le SIS. La commune n'a aucun contrôle sur ces charges, qui sont décidées soit au niveau cantonal soit au niveau intercantonal et qui sont en constante augmentation. Si les comptes sont inférieurs au budget, c'est parce que, comme la commune a perçu moins d'impôts, elle a économisé CHF 600'000.- sur les frais de perception qu'elle doit payer à l'Etat non seulement pour percevoir l'argent mais aussi pour les estimations des recettes fiscales.

Les subventions sont légèrement inférieures au budget 2017 et correspondent pratiquement au budget 2018. Pour rappel, il n'y a plus de subvention au théâtre des Amis mais il y a une subvention sur six mois pour une crèche.

Concernant la récapitulation des charges, M. Walder relève que les charges se montent à CHF 98'698'000.-. Elles sont inférieures au budget 2018. À noter que, sur ce tableau, l'adaptation du taux des provisions se voit au niveau du patrimoine financier.

M. Walder aborde ensuite les investissements nets, qui se montent à CHF 20 millions. Le différentiel entre budget et réel s'est réduit en 2017. Pour rappel, le budget vise un taux de réalisation de 50% des investissements puisqu'il n'est pas possible de savoir, une année et demie à l'avance, quels projets pourront avancer. Quant aux amortissements, ils se montent à CHF 18'430'000.-, y compris les amortissements complémentaires que le Conseil municipal a votés et qui permettent du reste de baisser les amortissements prévus au budget 2018.

La dette au 31 décembre 2017 est de CHF 30 millions, alors que CHF 45 millions étaient prévus au budget 2017, tout comme d'ailleurs au budget 2018. Aujourd'hui, la commune a quelques emprunts qui ne lui coûtent rien, mais qui lui rapportent même de l'argent. Comme les conseillers municipaux peuvent le voir par rapport aux économies sur les intérêts, l'emprunt, à moins qu'il ne soit à très long terme, ne coûte plus grand-chose. Cette situation ne va probablement plus durer très longtemps, mais elle dure déjà depuis plus longtemps que prévu.

Puis M. Walder présente quelques chiffres patrimoniaux :

- CHF 217 millions au bilan

- CHF 7 millions de liquidités au 31 décembre 2017
- CHF 163 millions de fortune, dont CHF 160 millions au patrimoine (à noter que la valeur au patrimoine est la valeur comptable ; si les biens étaient valorisés à la valeur du marché, le chiffre serait bien plus élevé)
- Tant le ratio dette/patrimoine que le ratio dette/fortune sont inférieurs à 0,2. Ce ratio est très bon et, comme à l'accoutumée, M. Walder relève que beaucoup de propriétaires de villa aimeraient n'avoir que 18 ou 19% d'emprunt hypothécaire.

En résumé, M. Walder mentionne les éléments suivants :

- L'économie sur le fonctionnement est de plus de CHF 2 millions avant comptabilisation des amortissements complémentaires et ajustement des taux de provisions. À cet égard, M. Walder souligne que les charges sont maîtrisées et que la commune peut avancer positivement par rapport aux prévisions de dépenses sur 2018. Ces économies nécessitent des efforts très importants de la part de l'administration dont l'objectif au quotidien est de faire les choses en dépensant le moins possible. Cela a néanmoins des limites et il faudra, dans le cadre des discussions sur le budget 2019, choisir entre prestations et taux d'imposition. En effet, la commune ne pourra pas continuer à offrir un tel niveau de prestations sans les recettes correspondantes. M. Walder signale que si, il y a encore sept ou huit ans, Carouge pouvait se targuer d'avoir les plus hautes dépenses par habitant après la ville de Genève et des prestations bien au-delà des autres communes, elle est aujourd'hui très proche de villes comme Lancy en matière de dépenses par habitant et a même été dépassée par d'autres villes, comme Meyrin. Malgré les spécificités de Carouge (sa vieille ville, son musée, son théâtre et des animations qui rayonnent très largement au-delà de la commune), ses dépenses par habitant sont aujourd'hui inférieures à celles de Meyrin, et bien inférieures à celles de la ville de Genève. La réputation qu'aurait l'administration carougeoise de dépenser trop est donc battue en brèche par la réalité des chiffres que M. Walder présentera volontiers aux conseillers municipaux lors des discussions en commission.
- Les recettes sont inférieures de CHF 10 millions.
- Les pertes, avant ajustement des taux de provisions et amortissements complémentaires, se montent à CHF 7 millions.
- Le résultat après ajustement est de CHF 2'000.-.

Conclusion

En conclusion, M. Walder évoque les points suivants :

- des comptes 2017 équilibrés ;
- la fin de la spécificité carougeoise ;
- des perspectives très bonnes à moyen terme : Carouge ne va pas se transformer en une ville peu animée, les perspectives sont excellentes pour autant que la commune s'en donne les moyens aujourd'hui ;
- Dans l'intervalle, il faudra choisir entre prestations et taux d'imposition.

M. Walder énumère ensuite les documents que les conseillers municipaux ont reçus.

Avant de terminer sa présentation, M. Walder tient à remercier chaleureusement toute l'administration pour l'énorme travail accompli durant l'année 2017. Les collaborateurs dans les différents services sont sous une très forte pression mais ils ont réussi, aussi par amour de leur métier, à servir des prestations de qualité et très appréciées. M. Walder tient à leur rendre

hommage aujourd'hui, ainsi qu'au service financier qui a permis au Conseil administratif de donner aux conseillers municipaux des classeurs et des chiffres extrêmement précis et bien travaillés, malgré le passage à MCH2 qui nécessite aujourd'hui encore un travail gigantesque. M. Walder félicite le service financier et croit que la commune peut être fière de son administration. Enfin, il encourage le Conseil municipal à faire bon accueil aux comptes 2017.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Comme chaque année, Mme Buchs demande à M. Walder d'apporter en commission les rapports d'audit des associations subventionnées à plus de CHF 50'000.-. Et comme on lui avait dit l'année passée que ses demandes n'étaient pas assez précises, elle précise qu'elle souhaite le rapport d'audit tel qu'il est donné à la commune.

M. Mutzenberg recommande à la commission d'entendre un représentant de l'administration cantonale qui puisse expliquer les variations qu'a évoquées M. Walder. Il serait utile aux commissaires d'avoir ces explications, en particulier pour le prochain budget et pour avoir une vision plus claire de ces recettes qui semblent faire le yoyo de façon peu prévisible.

Au vu des propos de M. Walder, M. Morex souhaite faire quelques remarques avant de passer à ses recommandations. En tant que dinosaure du Conseil municipal, il peut dire que cela fait bien des années que le groupe PLR avertit que la situation qui est annoncée sera atteinte un jour, au vu des budgets présentés année après année. Les entreprises dont beaucoup d'élus ont profité pour que la commune dépense plus que ses moyens, puisqu'elle pouvait compter sur elles, disparaissent. M. Morex relève ensuite que M. Walder a expliqué que des améliorations ont eu lieu dans la gestion du personnel. On peut se demander pourquoi le service des ressources humaines ne s'est pas attelé à ces problèmes ces dernières années déjà. Enfin, le fait d'avoir un ratio entre les PPE, les loyers libres et les LUP ou autres logements subventionnés – M. Morex précise qu'il n'est pas opposé à ces derniers – est mauvais : on voit maintenant que la commune a CHF 11 millions de recettes des personnes physiques en moins. M. Morex recommande aux commissaires de bien avoir en tête tout cela lors de l'examen de ces comptes. Et comme ce sont les mêmes commissaires qui dans quelques mois prépareront le budget, il les invite à ne pas oublier pas ce qu'il vient de dire.

Comme chaque année, M. Scheidegger souhaite connaître le nombre de permis G qui ont été délivrés sur la commune ainsi que le nombre de permis de quasi-résidents, afin de savoir s'ils ont augmenté depuis l'année passée.

M. Baertschi a deux remarques. Premièrement, la commission des Finances a souvent parlé de l'opacité relative qui existe dans l'appréciation des recettes, puisque la commune n'arrive pas à avoir les indications nécessaires. Il vaudrait la peine de voir si l'autorité cantonale ne pourrait pas améliorer ses prévisions, et pas seulement pour la commune de Carouge. La deuxième remarque concerne les mécanismes salariaux, qui prennent l'ascenseur, mais aussi les indexations, notamment. Il serait intéressant d'en connaître la progression pour la mettre en parallèle avec l'évolution soit du coût de la vie, soit des recettes.

Mme Molinari s'associe d'abord à la demande de M. Mutzenberg quant à recevoir un représentant de l'administration fiscale cantonale pour mieux comprendre ces évolutions et ces estimations qui sont toujours très aléatoires. Ensuite, elle souhaite qu'une projection de l'impact des nouveaux chiffres sur la péréquation soit présentée à la commission. Elle imagine que cet impact n'est pas des moindres.

M. Walder répète que le Conseil d'Etat a écrit au département et à M. Dal Busco, pour obtenir un entretien avec celui-ci ou ses services, avec une liste de questions et de problématiques précises, dont plusieurs viennent d'être soulevées par les conseillers municipaux. L'administration fiscale cantonale sera invitée, mais il ne sera pas possible de répondre à la commission si le Conseil administratif n'a pas obtenu de réponses. Le Conseil administratif essayera bien sûr d'obtenir ces réponses pour la première ou la deuxième séance de commission, mais il faudra peut-être agender une commission un peu plus tard.

À propos des entreprises qui vont quitter la zone du PAV, Mme Marti demande si la FTI a établi un agenda que la commission pourrait consulter, afin de pouvoir évaluer les conséquences pour les prochains budgets.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 119-2018 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2017 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation. La parole n'est pas demandée.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

7. MOTIONS

1. Motion 016-2016 R : Subventions et gratuités : Demandons des avantages pour les Carougeois

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2016 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie le 13 mars 2018 et le rapport a été établi par Mme Zuber.

Le Président demande à Mme Zuber si elle a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Zuber répond par la négative.

La commission préavis le renvoi au Conseil administratif par 7 oui, 5 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Zuber rappelle que le groupe PLR a déposé à la mi-novembre 2016 cette motion. Celle-ci faisait suite au constat que certains clubs carougeois étaient complets, ce qui pouvait impliquer que des Carougeois devaient, par exemple, aller faire des activités sportives dans une autre commune, alors que des habitants de l'autre commune venaient à Carouge pour leurs activités sportives, ce qui ne semblait ni logique ni dans l'intérêt social de Carouge. De plus, constatant le fort coût des infrastructures tant en construction qu'en entretien, le groupe

PLR avait eu une réflexion sur leur usage par des habitants d'autres communes. Une année et demie plus tard, les choses ont avancé. La commission s'est réunie au mois de mars et a pu constater que la commune avait déjà travaillé sur la question. En particulier, un tarif préférentiel pour les Carougeois a été mis en place à la piscine. Une réforme du système de gratuité des salles a également été présentée à la commission – Mme Zuber ne va pas s'attarder sur ce point qui fait l'objet d'une motion que le Conseil municipal va traiter tout à l'heure. Différents aspects relatifs à l'utilisation des infrastructures par des habitants d'autres communes ont donc été réglés ou vont être discutés. Mme Zuber invite le Conseil administratif à continuer la réflexion, par exemple avec la mise en place de tarifs préférentiels dans les parkings pour les habitants dans le cadre du projet de piétonnisation de Saint-Joseph.

Mme Zuber signale ensuite que le groupe PLR va présenter un amendement à la motion. D'une part, il n'est plus nécessaire de maintenir la deuxième invite, en raison des avancées qui ont eu lieu. D'autre part, la commission a vu que la première invite, qui concernait tous les subventionnés et les bénéficiaires de mises à disposition, était trop large. Il est évident que demander de privilégier les Carougeois dans un projet d'aide aux pays en voie de développement n'aurait pas de sens. La question des prestations sociales a aussi été abordée en commission : la prestation doit être fournie que les personnes soient carougeoises ou non. La motion cible les associations et clubs locaux pour que ce soient d'abord les Carougeois qui puissent profiter des prestations mises à disposition par la commune. Dans ce cadre, des discussions ont eu lieu notamment avec le groupe socialiste pour essayer de trouver un accord un peu plus large, sachant qu'en commission, le renvoi au Conseil administratif avait été accepté par 7 voix contre 5. Dès lors, le groupe PLR propose un amendement qui consiste à remplacer les deux invites par : « *demander aux associations et clubs qui disposent d'une mise à disposition d'infrastructures communales et/ou de subsides communaux de favoriser les habitants de Carouge, par exemple par un accès préférentiel* ». Mme Zuber espère que le Conseil municipal fera bon accueil à cet amendement qui vise à s'assurer que ce qui est investi par la commune revienne d'abord aux Carougeois, tout en restant raisonnable. L'objectif n'est pas de faire de la discrimination, mais simplement de dire que lorsque Carouge investit, c'est aussi dans l'intérêt de la vie sociale et des liens sociaux dans la commune.

Si M. Prod'hom reconnaît que la motion et l'amendement partent d'un bon sentiment, il souligne cependant que Genève est un petit canton dont les communes vont devoir de plus en plus partager leurs infrastructures. Par exemple, les autres communes contribuent à la construction du futur théâtre de Carouge, qui sera une réussite. Il y a donc une certaine logique cantonale. Avec cette motion, le risque est que chaque commune donne la préférence à ses propres habitants. Un Carougeois qui voudrait par exemple suivre une activité à Onex devrait alors payer le tarif plein, tandis qu'un Onésien payerait un tarif réduit. M. Prod'hom note un autre problème : la motion risque de réduire les revenus des associations, lesquelles devraient diminuer les cotisations qu'elles perçoivent. Or, pour maintenir un certain niveau, il faut des rentrées. C'est le serpent qui se mord la queue. En conclusion, M. Prod'hom est très peu favorable à cette proposition, même si elle part d'un bon sentiment.

M. Monney demande une suspension de séance avant le vote, pour que les conseillers municipaux puissent discuter de l'amendement.

M. Baertschi doit dire que cette motion et la discussion qui s'est ensuivie en commission ont révélé certains problèmes. Il remercie Mme Zuber d'avoir fait évoluer le texte de la motion à la suite d'un échange profitable. Il voulait s'exprimer à deux titres. D'une part, il est personnellement concerné en tant que père de jeunes qui font du sport, l'un dans un club carougeois et l'autre dans un club genevois. Il est difficilement concevable de faire de la ségrégation par commune. La population carougeoise serait perdante parce que toutes les activités ne sont pas proposées sur la commune. Il faut donc garder une certaine mesure. D'autre part, en tant que membre du comité de Carouge Natation, M. Baertschi peut témoigner du fait que des enfants carougeois qui voulaient suivre des cours ont été envoyés à

Lancy parce qu'il n'y avait pas de place à Carouge, ce qui n'est pas acceptable. Dans ce sens, la motion est raisonnable. M. Baertschi ajoute que Jérémy Desplanches, qui est un jeune qui a participé aux Jeux olympiques, a commencé la natation à Carouge. De nombreux jeunes passent par différents clubs et il faut soutenir leur essor sans mettre de cloisons. En laissant de la souplesse, la motion va dans le bon sens.

Mme Marti, qui a lu attentivement le procès-verbal, remarque qu'un élément n'a pas été discuté en commission. Elle entend l'amendement, elle entend la restriction proposée à l'invite initiale. Elle avait déjà compris que la motion visait les clubs et associations tels que l'amendement les mentionne. Cela dit, elle considère que voter cette motion, c'est voter une diminution des subventions aux associations, subventions qui sont adoptées lors du vote du budget. Les associations vivent principalement des cotisations et des subventions. Or, conditionner l'octroi de subventions à une baisse des cotisations des membres carougeois, cela signifierait une baisse des revenus pour les associations. Par ailleurs, demander de diminuer les cotisations des Carougeois revient à donner des subventions indirectes à des individus, soit les Carougeois, qui n'en ont pas forcément besoin, plutôt qu'à des collectifs, soit les associations. Il vaudrait mieux demander aux associations d'avoir une sensibilité envers des personnes ou des familles en difficulté, comme le font déjà certaines associations qui octroient même la gratuité dans certaines circonstances. Mme Marti rappelle en outre que le service des affaires sociales est attentif à l'impossibilité pour certains enfants de faire du sport, par exemple, et contribue à leurs cotisations. En résumé, il faut préférer une juste solidarité plutôt qu'une redistribution inégalitaire. Avant que cet amendement ne soit présenté, les Verts étaient d'accord de rejeter cette motion qui péjore les associations en diminuant leurs revenus. Ils préfèrent maintenir des prestations collectives.

M. Meyer demande comment interpréter les mots « accès préférentiel ». Ces mots signifient-ils « tarif préférentiel » ? Ou signifient-ils que s'il n'y a pas assez de place pour tout le monde, les premiers à avoir accès sont les Carougeois, avant les habitants d'autres communes ?

Mme Zuber, qui s'est inspirée d'un amendement socialiste, regrette que les socialistes ne se comprennent pas entre eux. Cela dit, l'idée est celle d'un accès prioritaire, si M. Meyer préfère ce terme. Mme Zuber avait dit en commission que la commune pourrait par exemple inviter les associations à ouvrir les inscriptions pour les habitants de Carouge une semaine avant celles pour les habitants d'autres communes, afin d'éviter qu'il n'y ait plus de places pour les Carougeois. Elle précise, comme évoqué en commission, que la commune ne demanderait pas aux associations de faire la police et de vérifier devant le pas-de-porte de chaque personne si elle vit à Carouge : la commune partirait sur le principe de la bonne foi. L'accès préférentiel vise donc des mesures assez simples. Mme Zuber souligne en outre que l'amendement invite le Conseil administratif « à demander aux associations », sans prévoir aucune sanction. La motion invite simplement les associations à réfléchir à cette problématique et peut-être à trouver de petites solutions. Il s'agit vraiment d'incitation et d'une réflexion sur le lien social, dans l'objectif aussi d'éviter des croisements inutiles au niveau de la mobilité.

M. Voignier apporte quelques informations supplémentaires. Il rappelle en préambule qu'aucun parti n'a le monopole de défendre les associations, comme il a pu l'entendre. Ensuite, il s'agit d'être attentif à ce qu'offre la commune. À Carouge, il y a beaucoup d'associations formatrices (sportives ou autres), comme un club de natation ou de gymnastique, qui forment les enfants et qui ensuite font des petits ailleurs. M. Voignier souligne que le groupe PLR ne s'est pas attardé sur l'aspect financier. Il ne s'agit plus d'enlever des subventions. La motion évoque seulement un accès privilégié : ce n'est pas parce qu'un habitant d'une autre commune est prêt à payer la cotisation qu'il a le droit de devenir membre de telle association. La motion demande aux associations d'avoir une réflexion et d'être attentives à cette question. De nombreuses familles ont dit à des conseillers municipaux que leur enfant n'avait pas pu aller dans des associations sportives carougeoises

et ont été dirigés vers d'autres associations – M. Voignier ne va pas citer ici ces associations parce qu'il ne voudrait pas qu'elles se sentent visées au Conseil municipal. Et ce n'était pas une question de niveau, parce qu'il est compréhensible que certains clubs sportifs, par exemple les écoles de foot, dirigent un enfant qui a un niveau plus élevé vers un club formateur qui dispose de l'encadrement adéquat. À cet égard, M. Voignier salue la bonne collaboration entre les clubs sportifs dans les communes genevoises. Mais lorsqu'un enfant apprend à nager ou quand il commence la gymnastique, par exemple, ce n'est pas trop demander que les familles carougeoises bénéficient des infrastructures communales et que leurs enfants soient accueillis plus facilement dans ces clubs ou associations. Enfin, M. Voignier rappelle que le groupe PLR n'insiste pas sur l'aspect financier. Cet amendement est proposé pour prendre en compte la sensibilité que certains ont exprimée en commission. Il ne faut pas prêter à cette motion des intentions qu'elle n'a pas.

En débobinant le fil des premières motivations de la motion telles qu'elles avaient été présentées à l'origine, M. Calame se demande de quelle façon cette motion pourra être appliquée. Il prend l'exemple d'une association qui reçoit une subvention ou qui bénéficie d'une mise à disposition de locaux de la part de la commune de Carouge. Cette association reçoit également une subvention de la commune de Troinex et une petite subvention de la ville de Genève. Dans quel ordre va-t-on mettre les priorités pour la préférence communale ? Est-ce que ce sont les habitants de la commune qui verse le plus qui seront privilégiés ? Comment évaluer les différents éléments ? Cet exemple est représentatif de la complexité de ce que demande la motion. M. Calame l'a déjà dit en commission, le bon sens habite les associations carougeoises, comme les autres. Elles n'ont pas besoin que la commune leur impose un cadre qui risque de poser beaucoup de questions et d'amener des conflits.

Mme Molinari relève que cet amendement est déposé à la dernière minute, sans avoir été partagé au préalable en tout cas avec le groupe des Verts. Elle sait qu'en commission, les motionnaires ont refusé de faire des amendements. Elle salue la volonté de prendre en compte les résultats de la commission. Néanmoins, le groupe des Verts a besoin d'éclaircissements. Tout d'abord, Mme Molinari souhaite que les conseillers municipaux puissent avoir le texte devant les yeux pour qu'ils puissent l'étudier. Ensuite, elle souhaite que les auteurs de l'amendement disent très clairement ce que signifie cet accès préférentiel. S'agit-il, pour le groupe PLR, uniquement de l'accès au moment des inscriptions, en ouvrant par exemple les inscriptions plus tôt pour les résidents de Carouge ? Le versement de la subvention est-elle conditionnée au fait que cette technique soit mise en place ? Y a-t-il une autre forme d'accès préférentiel ? Mme Molinari aurait besoin d'avoir les réponses à ces questions pour pouvoir réfléchir à la proposition pendant la suspension de séance.

Mme Zuber redonne volontiers lecture du texte : il s'agit « de favoriser les habitants de Carouge, par exemple par un accès préférentiel ». « L'accès préférentiel » a été proposé par les socialistes. C'est un exemple de la manière dont les Carougeois pourraient être favorisés. La motion laisse une marge au Conseil administratif. Ensuite, le versement de la subvention n'est pas conditionné à la mise en place d'un accès préférentiel. Comme Mme Zuber l'a dit en commission, elle imagine par exemple qu'il serait possible d'ajouter, dans le courrier envoyé aux associations pour les subventions, deux lignes attirant leur attention sur le fait qu'elles pourraient mener une réflexion pour voir comment favoriser les Carougeois. Elle souligne qu'il s'agit vraiment d'incitation. Encore une fois, le sens de la motion est la suivante : les prestations fournies par la commune sont d'abord pour les Carougeois, sans vouloir cependant exclure les autres. Enfin, Mme Zuber insiste sur le fait qu'il n'y a aucun conditionnement. En revanche, l'amendement ne se limite pas à un accès préférentiel, sinon les mots « par exemple » n'y figureraient pas. L'accès préférentiel est un exemple.

Mme Molinari en conclut que l'amendement n'exclurait pas des aspects financiers : le texte de la motion permet aussi de demander aux associations de favoriser les habitants de Carouge par des tarifs préférentiels.

Mme Zuber confirme que la motion ne vise pas à interdire à une association de faire des prix réduits pour les Carougeois si elle en a envie.

Le Président suspend la séance huit minutes.

Mme Molinari intervient sur deux points en particulier. Le premier concerne la forme. Elle tient à redire qu'il est regrettable de recevoir au moment-même du vote un amendement qui change non seulement un peu le contenu de la motion, mais qui est aussi très différent de ce qui a été discuté – et surtout après que les motionnaires aient dit en commission ne pas vouloir faire d'amendements. Sur le fond ensuite, si Mme Molinari salue l'évolution de la discussion tout en regrettant que le groupe des Verts n'y ait pas été associé, la formulation de l'amendement, avec les mots « par exemple », ouvre la porte à d'autres formes de demandes de la part de la commune que celle mentionnée par Mme Zuber et d'autres intervenants. Certes, ces demandes n'ont pas une force obligatoire aujourd'hui, mais au vu de ce qui a été exposé plus tôt lors de la présentation des comptes et du fait que la situation au niveau des subventions va devenir de plus en plus difficile pour la commune, il sera de plus en plus difficile pour les associations de pouvoir faire front et de ne pas entrer en matière sur ce type de demandes. Pour ces raisons, le groupe des Verts votera contre cette proposition. Mme Molinari ajoute que d'autres aspects plus techniques entrent en compte dans la décision de son groupe. Ainsi, il est difficile d'imaginer comment une facilitation à l'accès aux inscriptions pourrait concrètement être mise en place quand une association à Carouge touche des subventions de plusieurs communes, comme l'EPI par exemple.

M. Baertschi considère qu'il faut un peu de bon sens dans la vie. Quand il a été à la braderie l'autre jour, on lui a demandé soit son contrat de bail, soit sa facture des SIG. Il est évident qu'il ne s'agit pas d'entrer dans un tel système. M. Baertschi trouve que la proposition que le groupe socialiste a faite au PLR et que Mme Zuber a reprise avec intelligence est logique. Si certains sont vexés parce que cet amendement ne leur a pas été présenté au préalable, il tient à dire qu'il n'y avait rien d'intentionnel, et que le Conseil municipal de Carouge doit encore pouvoir travailler sous cette forme. C'est hier soir que les socialistes en ont parlé dans leur caucus. M. Baertschi est navré que l'amendement n'ait pas pu être présenté une semaine plus tôt, mais certains ont d'autres activités que de se consacrer à plein temps aux motions du Conseil municipal. Il relève ensuite que les présidents actuels des plus grands clubs sportifs carougeois – le club de foot, le club de natation – habitent Carouge, mais cela n'a pas toujours été le cas. Tout ce que demande cette motion, c'est un droit de regard de l'Exécutif qui, de temps en temps, rappelle aux associations qu'elles sont à Carouge et que la population carougeoise doit être malgré tout un peu prioritaire, même si cela ne doit pas être exclusif. M. Baertschi croit que le bon sens commande de voter cet amendement.

M. Calame pense qu'avec cette motion, la commune risque de se tirer une balle dans le pied, et surtout dans le pied des associations. Celles-ci vont chercher des subventions auprès de différentes communes. De quelle façon vont réagir les autres communes lorsqu'on leur demandera un financement et qu'on leur dira en parallèle que la commune de Carouge est favorisée parce qu'elle donne CHF 1'000.-, CHF 500.- ou CHF 20'000.- de plus ? Cette motion va prêter la recherche de fonds des associations. Elle aura des effets pervers. Les associations ont du bon sens et n'ont pas besoin que la commune les rende attentives à leur lieu de résidence.

Mme Zuber se réjouit de la position du groupe socialiste qu'elle remercie pour le travail constructif qui a été réalisé. Elle regrette de prendre acte que d'autres partis sont moins intéressés à l'aspect carougeois et préfèrent s'arrêter sur des détails en inventant des problèmes, plutôt que de mettre en avant le lien social au sein de la population carougeoise. Effectivement, le groupe PLR n'a pas discuté avec eux parce que cette proposition s'est faite

rapidement. Mme Zuber doit avouer que cette expérience ne lui donne pas envie de négocier davantage avec eux.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement, qui consiste à remplacer les deux invites par « à demander aux associations et clubs qui disposent d'une mise à disposition d'infrastructures communales et/ou de subsides communaux de favoriser les habitants de Carouge, par exemple par un accès préférentiel ».

L'amendement est accepté par 24 oui, 5 non et 2 abstentions.

La motion ainsi amendée est acceptée par 25 oui, 5 non et 1 abstention.

2. Motion 019-2017 R : Végétalisation des pieds des arbres de la commune

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai 2017 et renvoyé en commission de l'Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 20 mars 2018 et aucun rapport n'a été rédigé.

La commission n'a pas pris position formellement.

Le Président donne la parole au président de la commission de l'Entretien du domaine public.

M. Mutzenberg explique que la commission du 20 mars était en réalité consacrée à une présentation du secteur nature et espaces verts durant laquelle le verdissement des pieds des arbres a été abordé parmi d'autres points. La commission n'a pas voté formellement la motion puisque l'ordre du jour ne prévoyait qu'une information. Aucun commissaire n'ayant formellement souhaité que la motion soit votée, l'ordre du jour n'a pas été amendé et la motion n'a donc pas été votée. Néanmoins, des questions ont été abordées, sur lesquelles M. Mutzenberg pourra revenir plus en détail lors du traitement proprement dit de la motion. Les motionnaires ont reçu les informations qu'ils souhaitaient et qui sont plutôt positives.

Le Président ouvre la discussion.

Bien qu'il s'agisse d'un objet déposé initialement par le groupe socialiste, M. Etienne votera cette motion. Il tenait cependant à faire quelques remarques. Quand on parle de biodiversité et de retour de la nature en ville, il faut faire attention à ce que l'on entend par là. La nature est sensible. Quand on veut développer une flore et une faune, avec des insectes, il faut se demander avec quoi va se nourrir cette faune, surtout quand la végétation se trouve à un carrefour en milieu urbain avec différents polluants. Ensuite, si M. Etienne est ouvert à la végétalisation des pieds des arbres, il relève que, souvent, la végétation que l'on cherche à mettre aux pieds des arbres souffre du piétinement causé par le passage des piétons. Puisque la motion cite la ville de Genève en exemple, il signale que celle-ci met en place des cadres métalliques pour éviter le plus possible les piétinements. Encore une fois, il soutient cette initiative participative pour que les gens puissent retrouver des coins de terre à cultiver, mais il faut aussi que la nature soit respectée. Enfin, il demande au Conseil administratif de faire un suivi botanique et floristique parce que, souvent, les concepts mis en place n'atteignent pas leurs objectifs et ne sont finalement que de la communication.

M. Mutzenberg remercie le Conseil administratif des informations qui ont été données à la commission, notamment par rapport à la motion et à l'implication des habitants. Ce qui a commencé à être mis en place paraît très intéressant. Les motionnaires espèrent que ces initiatives, et notamment la publicité pour la charte des espaces verts, se poursuivront et que les associations pourront bénéficier des engagements de la commune dans ce domaine.

Pour rassurer M. Etienne, Mme Decnaeck signale qu'une charte a été établie, qui se trouve sur CMNet. Les personnes qui voudront entreprendre une action de végétalisation des pieds des arbres ne pourront pas faire n'importe quoi. La charte donne les conditions de mise en place, stipule quelles plantes peuvent être plantées, mentionne la protection par des barrières, la profondeur du terrain, etc. Avec cette charte, les habitants sont encadrés, ils ne pourront pas faire n'importe quoi, ni abîmer les arbres.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la motion.

La motion est acceptée par 29 oui, 0 non et 2 abstentions.

3. Motion 024-2018 P : Retour à la gratuité totale des salles pour les associations carougeoises une fois par an au minimum

Le Président donne lecture de la motion.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu le nouveau règlement mis en place par le Conseil administratif qui enlève la gratuité des salles carougeoises aux associations communales ;*
- *Vu l'importance pour les associations carougeoises de pouvoir bénéficier de ces salles ;*
- *Vu le service dont font preuve les associations carougeoises envers sa population ;*
- *Vu le contexte financier toujours plus difficile pour les associations carougeoises ;*
- *Vu l'implication des associations carougeoises dans la culture et le sport ;*
- *Vu l'implication des associations carougeoises pour nos jeunes et nos seniors ;*
- *Vu le bénévolat représenté par les associations carougeoises pour le bien de sa population,*

Pour ces motifs, le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif

À modifier le règlement qui concerne la location des salles carougeoises et à donner l'entière gratuité des salles aux associations carougeoises et ceci au moins une fois par an.

Stéphane Barthassat, Claude Morex, Louise Morisod, Dominique Barbuzzi, Gabriela Sonderegger, Jean-Marc Antonioli, Sophie Buchs, Julien Barro et Patrick Mutzenberg

Avant la prise en considération, M. Barbuzzi encourage les membres du Conseil municipal à accepter cette motion, ou du moins à la renvoyer en commission. Les conseillers municipaux ont été informés du fait que la gratuité n'était plus totale pour la plupart des associations, si ce n'est toutes. Les motionnaires pensent que les associations n'ont pas besoin qu'on leur ajoute encore des difficultés, sachant que ces coûts grèvent leur budget. De plus, il ne faut pas oublier que les associations forment le tissu communal. Elles font le lien entre les générations, entre les personnes des différentes couches de la population. Les motionnaires estiment qu'elles n'ont pas à payer le prix fort, d'autant plus que ce n'est pas la somme économisée qui permettra à la commune de résoudre ses problématiques budgétaires. M. Barbuzzi espère que les conseillers municipaux feront bon accueil à cette motion.

D'après M. Prod'hom, la motion part d'une bonne intention. Cependant, les infrastructures ont un coût, auquel les associations doivent participer par une petite contribution. De plus, il

suffirait que M. Barthassat et M. Prod'hom créent une association pour qu'ils obtiennent la gratuité des salles. Dans le canton, on sait qu'à condition d'avoir une adresse à Carouge, une association obtiendra cette gratuité. Or, ce n'est pas le but. Il faut que Carouge puisse payer ses infrastructures, offrir un service avec un nombre de salles de qualité et responsabiliser les gens en leur disant que quand ils se réunissent, cela a un coût pour la commune, laquelle essaie de réduire ses budgets. Encore une fois, cette motion part d'une bonne intention, mais elle est difficilement applicable en pratique.

M. Morex ne peut qu'abonder dans le sens de M. Barbuzzi. Si la motion est renvoyée en commission des Règlements, ceux qui y sont farouchement opposés pour différentes raisons se rendront compte qu'il existe différents types d'associations carougeoises et que c'est au Conseil administratif de vérifier que telle association compte plus de deux membres et qu'elle est active et proactive pour la population. Ils verront aussi que le règlement qui leur a été envoyé suite à la séance de la commission des Finances crée des inégalités entre les sociétés. Par exemple, les sociétés auxquelles la commune prête des locaux à l'année peuvent y tenir leur assemblée générale. Cela ne leur coûte rien. Au contraire, d'autres associations qui n'ont pas de salle à disposition doivent en louer une pour tenir leur assemblée générale. Ce nouveau règlement crée donc une discrimination entre les sociétés. Ces éléments pourront être discutés et tirés au clair si le Conseil municipal renvoie la motion en commission des règlements.

M. Scheidegger signale qu'il s'abstient.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission des Règlements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Meyer pense que cette gratuité est une bonne idée. Cependant, la commission des Règlements devra voir si cette possibilité ne crée pas une énorme demande qui ne peut simplement pas être satisfaite. Les partis politiques ont actuellement beaucoup de difficultés à obtenir des salles. M. Meyer voit mal comment la commune pourrait faire face à une demande très importante. Par ailleurs, il serait éventuellement possible de limiter la gratuité aux assemblées générales annuelles, et ne pas l'étendre à n'importe quel autre événement. En effet, de nombreuses réunions d'associations ne concernent pas cinquante, soixante ou une centaine de personnes, mais seulement de petits groupes. M. Meyer recommande donc à la commission d'examiner la question d'une éventuelle limitation de la gratuité à des occasions spéciales.

Le débat portant sur le principe, M. Scheidegger souhaite que les coûts que représente cette gratuité soient communiqués à la commission.

M. Mutzenberg avait la même demande que M. Scheidegger.

Dans la mesure du possible, Mme Marti souhaiterait que la commission soit informée du nombre d'associations sises et actives sur le territoire carougeois, par rapport au nombre d'associations domiciliées sur le territoire carougeois et non actives.

M. Voignier relève qu'aujourd'hui, des associations sont très actives lors des fêtes, qui sont devenues des fêtes pérennes. La commission des Finances a pu le constater lors de la discussion sur la première motion traitée ce soir. La commune peut s'appuyer sur ces associations qui font vivre le tissu communal. Or, celles-ci n'ont souvent pas de salles à disposition. La commune devrait être attentive à leur octroyer une salle pour leurs assemblées générales où se décident des choses importantes pour elles-mêmes mais surtout pour la vie

communale et la vie culturelle carougeoise. Il ne s'agirait pas de leur octroyer une salle des fêtes, mais simplement une salle de réunion. M. Voignier invite les commissaires à être attentifs à ces associations qui donnent à Carouge énormément de leur temps.

M. Baertschi relaie des remarques d'anciens élus notamment qui disaient qu'ils venaient à Carouge à l'époque de la Marjolaine ou d'autres fêtes relativement populaires. Aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a saturation. Le Conseil administratif a fait une proposition. M. Baertschi se réjouit de la possibilité d'en discuter. Il pense qu'il serait utile que la commission ait une classification des différentes catégories d'associations, sachant que certaines sont très actives, que d'autres sont peut-être en devenir et qu'elles n'apportent pas toutes la même animation sociologique à Carouge.

8. POSTULATS

Il n'y en a pas.

9. RESOLUTION

1. Résolution municipale 004-2018 P : Evaluation pour chaque nouveau poste ou réévaluation pour chaque remplacement de poste

Le Président en donne lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu que les cahiers des charges des nouveaux emplois ne sont pratiquement jamais indiqués ;*
- *Vu que les remplacements de postes (départ, retraite) ne sont jamais redéfinis ou discutés ;*
- *Vu les problèmes de budgets récurrents à Carouge ;*
- *Vu les budgets déficitaires à Carouge ;*
- *Vu la forte augmentation de postes ces dernières années ;*
- *Vu l'évolution technologique et le gain lié aux nouveaux outils notamment informatiques ;*
- *Vu les possibilités de rationalisation potentielle des différents postes,*

Pour ces motifs, le Conseil municipal de Carouge invite le Conseil administratif

- *À donner une évaluation complète avec un cahier des charges du nouveau poste en commission, et ceci avant les budgets ;*
- *À réévaluer chaque remplacement de poste avec un cahier des charges, qu'il s'agisse d'une retraite ou d'un départ, en commission.*

Le PDC

Avant la prise en considération, M. Barbuzzi précise les raisons pour lesquelles cette résolution est déposée. Aujourd'hui, le PDC a l'impression que le Conseil municipal est une chambre d'enregistrement. Le Conseil administratif présente des budgets, il dit qu'il a besoin de postes, mais sans donner de justifications précises, avec un cahier des charges

circonstancié. Le PDC estime qu'il est du devoir du Conseil municipal, dont le rôle est de piloter la commune, d'obtenir un minimum d'informations. Cela semble légitime. De plus, en tant qu'employeur, le Conseil municipal doit aussi s'inquiéter de ces questions. Concernant les réévaluations, quand quelqu'un part à la retraite par exemple, le poste n'est pas nécessairement réévalué – en tout cas, le Conseil municipal n'en est pas informé. Par conséquent, la commune remplace automatiquement les personnes, sans peut-être se poser les bonnes questions. D'après le PDC, il est nécessaire que le Conseil administratif fasse un travail d'analyse et précise au Conseil municipal les conditions dans lesquelles une nouvelle personne serait engagée, ainsi que le cahier des charges afin d'éviter notamment des doublons de postes ou de rater l'occasion de rassembler plusieurs activités en une seule. Tel est le fond de la démarche proposée par le PDC, en espérant que le Conseil municipal la soutiendra.

En raison de sa profession au sein de la commune, M. Antonioli s'abstiendra.

M. Meyer s'étonne de cette résolution, dont les considérants mettent en question la bonne gestion de la commune par l'administration : il y aurait une gestion de crise et l'administration serait débordée par ses devoirs. L'objectif de la résolution est que le Conseil municipal voie en commission les cahiers des charges lors de la création de postes ou du remplacement de personnel. Or, il s'agit là typiquement d'une tâche administrative. Prendre ce genre de décisions, c'est le cœur-même d'une administration. Il s'agit peut-être des décisions les plus importantes qu'une administration puisse prendre. La résolution ne respecte pas la séparation des pouvoirs. Le Conseil municipal n'a pas à faire de la gestion ni à mettre en cause l'administration quand elle sélectionne du personnel. Il s'agit d'une loi universelle et M. Meyer ne voit pas pourquoi, à Carouge, le Conseil municipal deviendrait une deuxième instance d'administration. Il s'agit en réalité d'une mise sous tutelle du Conseil administratif. En outre, cela créerait des lourdeurs de gestion inacceptables. Chaque nomination pour un poste prendrait beaucoup plus de temps que nécessaire dans une gestion efficace. Pour ces raisons, cette résolution n'a pas de raison d'être et doit être refusée.

M. Etienne ajoute que plusieurs membres du groupe socialiste n'entreront pas en matière sur cette résolution. Les cahiers des charges des collaborateurs sont de la compétence du Conseil administratif. Si une résolution était déposée pour que le Conseil d'Etat demande l'avis du Grand Conseil à chaque nomination, M. Etienne se demande quelle serait la position des députés PDC. Pour sa part, il considère qu'il s'agit clairement d'une attaque frontale contre le service des ressources humaines. Il souligne que, en particulier lors de la présentation du budget, les commissaires ont la possibilité de poser toutes leurs questions au service des ressources humaines, mais aussi aux chefs de service. S'il s'agit d'une attaque frontale, M. Etienne enjoint le PDC à le dire très clairement. Ensuite, le Conseil municipal est habitué depuis plusieurs années à la stratégie du PDC : il faut déposer un ou deux objets par plénière, peu importe le devenir de ces objets, qu'ils soient renvoyés en commission ou qu'ils soient refusés, puisque de toute façon ils iront alimenter des blogs. C'est de la pure communication. Pour sa part, M. Etienne refuse d'entrer dans cette stratégie. Pour toutes ces raisons, il ne prendra pas en considération la résolution. Si la prise en considération devait cependant être acceptée, il tient déjà à faire la remarque suivante. Il se souvient qu'au début du premier Conseil municipal qu'il a vécu, M. Zuber avait été invité pour présenter les compétences du Conseil municipal. Quand il entend M. Barbuzzi se plaindre que le Conseil municipal est une simple chambre d'enregistrement, il souhaite que M. Zuber soit à nouveau invité pour expliquer aux conseillers municipaux quelles sont les compétences du Conseil municipal, par rapport à celles du Conseil administratif.

M. Morex prie le Président de transmettre à MM. Meyer et Etienne qu'ils n'ont pas tout à fait compris quel était le rôle du Conseil municipal. Les postes sont votés dans le budget. Il n'y a donc aucune raison que le Conseil administratif ne vienne pas expliquer au Conseil municipal les raisons pour lesquelles un nouveau poste est créé et lui présenter le cahier des charges. À

propos de cahiers des charges, M. Morex croit se rappeler qu'il y a quelques années, suite à un audit, la Cour des comptes avait émis une quarantaine de recommandations sur la gestion des ressources humaines de la ville de Carouge, et notamment sur l'absence de cahiers des charges. Le Conseil administratif n'est jamais revenu au Conseil municipal pour l'informer de la mise en œuvre de ces recommandations. La commission sera peut-être l'occasion de le faire. M. Morex invite le Conseil municipal à prendre cette résolution en considération et à la renvoyer en commission, lors de laquelle ceux qui s'opposent à cette proposition auront tout le loisir de la critiquer et de la rejeter.

Il semble à M. Gubler que cette résolution est en contradiction avec la loi sur l'administration des communes, dont l'article 48 lettre r mentionne la compétence du Conseil administratif « d'engager et de nommer le personnel de l'administration municipale, de fixer son salaire, de le contrôler et de le révoquer conformément au statut du personnel ».

Le Président en convient, raison pour laquelle il s'agit d'une résolution et non pas d'une délibération. Il donne ensuite la parole à M. Meyer, qui souhaite encore s'exprimer, et précise que les conseillers municipaux peuvent prendre la parole autant de fois qu'ils le veulent puisque le Conseil municipal n'en est pas encore au tour de pré-consultation.

M. Meyer souligne qu'il existe une grande différence entre l'approbation d'un budget et le traitement en commission des cahiers des charges des nouveaux postes ou en cas de remplacement de personnel. Quand on parle du budget, on parle des aspects financiers, de chiffres. Quand on parle de personnel, on parle de qualifications, de processus de sélection, de cahiers de charges, qui sont différents dans chaque cas. Il s'agit là d'une activité intrinsèquement administrative. Dans sa carrière de quarante ans dans les organisations internationales ou nationales, M. Meyer n'a jamais vu un législatif s'occuper des questions de ressources humaines au niveau individuel. Dire que traiter le budget est la même chose que décider de l'allocation de budgets au personnel, c'est simplement faux.

M. Prod'hom annonce que les Verts n'entreront pas en matière sur la résolution pour les raisons qui ont été évoquées. Du reste, il s'ajoute dans la liste de M. Morex des conseillers municipaux qui n'ont rien compris car, pour lui, il ne s'agit clairement pas d'une prérogative du Conseil municipal. Ensuite, certains affirment qu'il n'existe pas de cahiers des charges. Or, ces dernières années, lors de l'examen des budgets, les fonctions et responsabilités dans chaque service sont présentées. À chaque nouvel engagement, le cahier des charges est présenté. Par exemple, le Conseil municipal a obtenu le cahier des charges du délégué à l'énergie. L'administration fait son travail et M. Prod'hom ne se voit pas mettre sous tutelle le Conseil administratif. Il a une autre vision de la politique, où le Conseil municipal doit bien sûr examiner les budgets et les stratégies de la commune, mais pas s'immiscer dans la façon dont l'administration les réalise.

Mme Hiltbold souhaite réagir à l'intervention de M. Morex, selon lequel le Conseil administratif n'est jamais revenu au Conseil municipal par rapport à l'évolution des cahiers des charges. Elle se souvient qu'une question précise avait été posée et que le Conseil administratif avait donné toutes les réponses. Si le Conseil municipal veut un complément d'information en commission, le Conseil administratif, accompagné du service RH, le fera volontiers, mais il n'est pas tout à fait juste de dire que le Conseil administratif n'est jamais revenu au Conseil municipal sur le sujet. Par ailleurs, Mme Hiltbold relève que ce que demande la résolution est plutôt du ressort du Conseil administratif que du ressort du Conseil municipal qui vote les postes lors des budgets avec des explications détaillées en commissions par dicastère puis en commission des Finances. Mme Hiltbold ne veut pas influencer le choix du Conseil municipal, mais elle tenait à préciser ces points.

Mme Buchs prie le Président de transmettre à M. Meyer qu'il ne s'agit pas d'examiner toutes les virgules des cahiers des charges ni de donner chacun son avis. Elle rappelle que lors du

dernier budget, tous les partis étaient étonnés de voir que deux postes que le Conseil municipal avait votés dans le budget 2017 pour la patinoire n'avaient pas été pourvus et que le Conseil administratif demandait des postes supplémentaires au budget 2018 pour la même fonction. C'est un exemple parmi d'autres cas qui se sont produits durant cette législature. Dès lors, le PDC s'est posé des questions et demande au Conseil administratif de faire preuve d'une plus grande transparence. Par ailleurs, concernant le cahier des charges du délégué à l'énergie, Mme Buchs rappelle qu'il a fallu le demander en commission Toutes commissions réunies. Ce cahier des charges n'existait pas et a été établi parce que des conseillers municipaux l'ont demandé. Cela faisait trois ans que le Conseil administratif demandait au Conseil municipal un budget pour un délégué à l'énergie, mais il n'y avait pas de cahier des charges.

M. Monney ne fera pas de politique politicienne. Il rappelle simplement que six commissions ont été prévues au mois d'octobre lors desquelles les commissaires pourront discuter de tous les postes. Il est faux de dire qu'ils n'ont pas d'informations sur les cahiers des charges. M. Monney fait de la politique à Carouge depuis quinze ans et peut dire que, depuis environ dix ans, les postes sont présentés en commission. Les commissaires peuvent poser toutes leurs questions et demander le cahier des charges de chaque poste. Faire une résolution pour demander ce qui existe déjà est inutile, raison pour laquelle une partie du groupe socialiste n'entrera pas en matière.

M. Calame rappelle que la commune emploie 289 collaborateurs, sans compter les robots qu'elle embauchera prochainement au vu de l'évolution technologique et des gains liés aux nouveaux outils informatiques mentionnés dans les considérants. Si le Conseil municipal doit prendre position sur chacun de ces postes, M. Calame imagine que ce sera ingérable. À la première lecture du texte, il a eu le sentiment que ce document était inspiré par un personnage de bande dessinée qui s'appelle Iznogoud, qui voulait devenir vizir à la place du vizir.

Mme Marti partage l'opinion des intervenants de son côté de la table. Elle a juste une proposition à faire au PDC : qu'il postule au service des ressources humaines.

Mme Zuber remercie le PDC pour cette résolution qui, à son sens, fait suite au dernier budget déficitaire qui a été voté grâce à un accord mais qui a néanmoins suscité des questionnements. Elle revient sur la conclusion de la présentation des comptes, dans laquelle le conseiller administratif en charge parlait d'un choix à faire entre prestations et taux d'imposition. Elle pense qu'il faut tout faire pour être dans une autre option que ce dilemme. Quand la commune engage une personne, c'est un engagement sur le long terme. Il est évident qu'une fois la personne engagé, il faut défendre ses droits et sa place. C'est pour cela qu'il est important qu'il y ait une réelle adhésion à tout nouvel engagement. Mme Zuber relève ensuite qu'il ne s'agit pas de revoir chaque année le cahier des charges des 290 collaborateurs puisque, heureusement, ils ne partent pas chaque année, sinon la commune aurait un vrai problème de ressources humaines. Il s'agit simplement, quand il y a un départ, d'étudier les éventuelles possibilités d'optimisation, que ce soit du point de vue du nombre de postes ou même des qualifications. Un départ est un moment clé pour réfléchir à la façon de rendre plus efficiente l'administration et aux possibilités d'économies. La commission pourrait être d'avis qu'un poste devrait être supprimé – étant précisé qu'il ne s'agirait que d'un avis, qui pourra cependant être confirmé dans le cadre du budget quelques mois plus tard. Certes, un poste serait supprimé du marché du travail mais personne ne serait directement concerné. La résolution ne demande évidemment pas de soumettre à la commission des candidatures, mais de savoir si le poste doit être maintenu ou non et si le cahier des charges doit être modifié ou non. De l'avis de juriste de Mme Zuber, la LAC ne prévoit effectivement pas que le Conseil municipal ait une telle compétence, raison pour laquelle c'est une résolution qui a été déposée et c'est un avis qui serait donné par la commission. Si le Conseil administratif ne veut pas écouter cet avis, il pourra en profiter quelques mois avec le risque qu'au budget, le

Conseil municipal exerce ses prérogatives qui sont, cette fois, prévues dans la LAC. Mme Zuber remercie encore une fois le PDC. Cette résolution pose des questions qui nécessiteront des informations de la part de l'administration. Elle devra donc être renvoyée en commission et un amendement sera peut-être proposé suite aux informations qui auront été données. Mais Mme Zuber pense qu'il est en tout cas intéressant d'étudier cette proposition.

Mme Marti souhaitant reprendre la parole, le Président regrette de ne pouvoir la lui passer car le secrétaire général l'a informé du fait que, contrairement à ce qu'il a dit plus tôt, les conseillers municipaux ne peuvent pas prendre deux fois la parole.

La prise en considération est acceptée par 15 oui, 14 non et 3 abstentions (le Président tranche).

Le bureau propose le renvoi en commission Toutes commissions réunies.

Mme Marti propose le renvoi en commission des Règlements.

Mme Zuber propose le renvoi en commission des Finances puisque la résolution est liée à la compétence du Conseil municipal dans le cadre du budget.

Mme Marti retire sa proposition.

Le renvoi en commission des Finances est accepté par 24 oui, 0 non et 7 abstentions.

M. Etienne demande que M. Zuber, du service de surveillance des communes, soit auditionné ou, du moins, que cette résolution lui soit envoyée et qu'il prenne position.

Mme Marti demande aux commissaires de relire le procès-verbal d'une présentation du service des ressources humaines qui décrivait tout le processus suivi pour un engagement. Il serait bon que ce document soit annexé à la convocation de la commission.

M. Monney souhaite qu'un avis de droit soit donné à la commission pour savoir si cette résolution n'est pas en porte-à-faux avec la LAC et si le Conseil municipal a le droit d'intervenir dans les prérogatives du Conseil administratif.

M. Baertschi rappelle que, lors de la révision du statut du personnel il y a quelques années, le Conseil municipal avait reçu le détail de tous les postes. Il recommande qu'un tel document soit fourni à la commission, afin qu'elle ait une vision d'ensemble.

10. PETITIONS

Il n'y en a pas.

11. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de Mme Hiltbold à une question écrite de Mme Besse

Chère Madame,

Lors de la séance du Conseil municipal du 15 mars dernier, vous avez posé une question écrite afin de savoir si le Conseil administratif peut intervenir auprès du DIP relativement à l'affectation d'une enseignante habitant Carouge dans une école de la commune.

Après vérification auprès des services compétents je suis en mesure de vous indiquer que la Loi sur l'instruction publique (LIP C1 10) définit les compétences communales en son article 8. Celles-ci sont, dans notre canton, strictement limitées à la mise à dispositions de bâtiments pour l'enseignement primaire. De plus, la même loi précise également en son article 134 que le département dispose à lui seul de l'ensemble des prérogatives d'affectation. Certes dans la pratique et pour l'enseignement primaire il existe une forme de « bourse des places vacantes dans les établissements » et les enseignants peuvent faire part de leur intérêt. La question de la domiciliation n'est pas prioritaire, dans ces modalités et le département privilégie évidemment la constitution des équipes pédagogiques au sein des établissements.

Au vu des éléments ci-dessus, nous sommes au regret de vous indiquer qu'aucune intervention des commune n'est possible, et peut-être même pas souhaitable, dans l'affectation des enseignants primaires, ceci tant d'un point de vue légal que dans la pratique courante.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous adresse, Chère Madame, les salutations les meilleures du Conseil administratif.

Réponse écrite de M. Walder à la question écrite de Mme Besse concernant le passage pour piétons entre un magasin de motos et l'épicerie de la Fontenette

Pour rappel, Mme Besse avait constaté que ce passage n'était pas respecté par les voitures et voulait savoir s'il était possible de faire le nécessaire afin que les citoyens ne se fassent pas renverser.

Madame,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 31 octobre 2017 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

La contre-allée à la rue de la Fontenette fait partie de la zone 30 km/h. Il est à relever que, dès lors, aucun passage piéton ne devrait en principe y être présent.

Compte tenu de la configuration de l'espace routier et des manœuvres occasionnées par les places de stationnement et de livraison, il semble peu probable que les véhicules dépassent la vitesse légale dans cette voie. Ce qui est confirmé par notre Police municipale. Toutefois, afin de documenter ce respect ou non de la vitesse légale, nous pouvons vous annoncer que la Police municipale posera prochainement un Visispeed au droit du passage piéton.

Si certains riverains, dont le gérant de l'établissement qui bénéficie d'une terrasse aux abords de ce passage, se plaignent des risques inhérents au passage de véhicules à cette vitesse légale, nous rappelons que l'occupation de places de stationnement par une terrasse est accordée à titre précaire et que dès lors, le bénéficiaire de la terrasse doit la gérer en prenant en compte le contexte existant au moment de la location du domaine public.

Comme indiqué dans notre précédente réponse à votre question n° 19, nous avons renoncé à poser des seuils ralentisseurs types « gendarmes couchés », car cette pose est relativement conséquente du point de vue technique et provoquerait d'autres nuisances pour les riverains et surtout les commerçants, nombreux à cet endroit, avec leurs camionnettes de livraison.

Dans le cadre des possibles réaménagements futurs de l'axe de la Fontenette et de la rue des Moraines, demandés par la Direction Générale des Transports (DGT) dans le but d'y faire circuler la ligne 11 dans les deux sens, nous réexaminerons bien volontiers la possibilité d'améliorer les aménagements de cette voie, contraints toutefois par la position des arbres de grande envergure et le nombre de places de stationnement et de livraison en relation avec les commerçants riverains.

Espérant avoir répondu à votre question, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Réponse écrite de M. Walder à la question écrite de M. Morex relative à la gestion par la commune de l'épisode neigeux

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 15 mars 2018 rappelée ci-dessus.

Les périodes d'enneigement sont de plus en plus éphémères dans notre région. Elles représentent pour les enfants une époque heureuse, mais peuvent être pour les adultes une source de désagréments. La ville de Carouge s'efforce, dans la mesure du possible, de répondre aux préoccupations de l'ensemble des usagers en général et des habitants de la commune en particulier tout en assurant une gestion rationnelle et raisonnée des budgets d'entretien des routes. Il convient de préciser que si un traitement préventif est efficace pour la lutte contre le verglas, il l'est beaucoup moins en cas de forte précipitation de neige.

Les équipes de déneigement opèrent dès que l'alarme est donnée par les services de la voirie cantonale, dans l'ordre de priorité suivant :

- Les voies principales empruntées par les transports publics ;
- Les routes dangereuses, à forte déclivité ou aux abords des écoles ;
- Le réseau routier secondaire et les accès piétonniers et cyclables ;
- Le réseau routier de quartier et les accès piétonniers et cyclables.

Concernant l'épisode neigeux du 1^{er} et 2 mars 2018, le SVEM a été alerté à 01h07 par la police cantonale et à 02h11 par la voirie cantonale. L'équipe de piquet est intervenue dès 01h50 et a été renforcée à partir de 06h00 par 30 collaborateurs supplémentaires. L'ensemble des véhicules équipés pour la viabilité hivernale a été engagé. L'intervention globale (du jeudi 1^{er} mars au lundi 5 mars) représente 891 heures de travail, au total 34'000 litres de saumure et 11.7 tonnes de sel ont été répandus sur les voiries.

Si l'épisode neigeux était annoncé, son intensité a surpris tous les acteurs cantonaux comme communaux. Cela s'est illustré par exemple par la fermeture de l'aéroport ou par de nombreux bus immobilisés sur la chaussée.

Néanmoins, le caractère très exceptionnel de ces précipitations nous a permis d'identifier quelques pistes d'améliorations, notamment au niveau de l'encadrement des équipes sur le terrain mais également vis-à-vis des engins de déneigement. Des mesures correctrices sont en cours d'évaluation pour répondre de façon optimisée à la population ainsi qu'à la modification du règlement cantonal sur la propreté, la salubrité et la sécurité publiques F 3 15.04 (RPSS). Ce dernier a été abrogé et remplacé depuis le 1^{er} janvier 2018 par le règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques E 4 05.03 (RSTP) dans lequel le chapitre relatif au balayage des trottoirs et à l'enlèvement de la neige, qui incombaient jusqu'ici aux propriétaires, a purement et simplement été supprimé.

Au final, il faut garder à l'esprit qu'avec le réchauffement climatique, les épisodes neigeux seront de plus en plus rares, nous obligeant à faire la part des choses afin d'éviter d'investir trop massivement dans des équipements qui resteront probablement largement sous-utilisés.

Espérant avoir répondu à votre question, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Si M. Morex peut apprécier la poésie du conseiller administratif, il remarque qu'il existe une large marge de progression pour le service concerné. Il ne pense pas que les nombreuses personnes qui se sont plaintes pendant cet « épisode neigeux », pour reprendre l'expression de M. Walder, apprécieront cette réponse. De plus, il avait demandé s'il était possible d'organiser une commission d'information pour qu'on explique aux commissaires quel est le plan mis en place en cas de chutes de neige, afin qu'ils puissent juger sur pièces. Concernant les horaires qui ont été mentionnés, M. Morex était lui-même dehors à ces heures-là et il n'a pas vu grand-chose se passer – ou alors la saumure et le sel ne sont plus valables à Carouge parce qu'ils n'ont pas eu beaucoup d'effet. Il réitère donc sa question : le Conseil administratif a-t-il l'intention de convoquer une commission d'information ?

M. Walder n'a pas l'intention de convoquer une commission. Si M. Morex souhaite qu'une commission de l'Entretien du domaine soit convoquée, il siège depuis assez longtemps au Conseil municipal, comme il l'a rappelé plus tôt, pour savoir comment procéder. Et si tel est le cas, le service se fera un plaisir de lui répondre. Mais personnellement, M. Walder n'a pas l'intention de convoquer une commission.

M. Morex le fera donc lui-même.

Complément de réponse de Mme Hiltbold à la question de M. Fraomene qui souhaitait savoir à quand remontait la dernière opération menée par la police municipale contre les incivilités des cyclistes

Entre le 1^{er} janvier et le 22 mars 2018, 31 cyclistes ont été sanctionnés par la police municipale. Quatre contrôles de circulation ont ciblé les incivilités commises par les cyclistes. Des amendes d'ordres ont été délivrées pour les infractions qui sont soit rouler sur le trottoir, soit ne pas observer le signal de prescription « accès interdit », soit ne pas observer un signal lumineux.

Durant la même période, la police municipale a mené quatre opérations de contrôle de circulation ciblées pour les conducteurs de véhicules motorisés toutes catégories confondues. Elle a délivré 37 amendes d'ordre pour différents motifs. À cela s'ajoutent des rapports de contravention et des remises de fiches techniques pour des questions de mise en conformité des véhicules, ainsi que l'arrestation provisoire de l'auteur d'un délit.

La police municipale ne se concentre donc pas uniquement sur les automobilistes, mais aussi sur les cyclistes dans la mesure du possible.

Réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Monney qui souhaitait que le cheminement piétonnier le long de l'Arve soit rouvert le plus rapidement possible en raison du détour à effectuer

La direction du CEVA a été approchée et le chef de projet a indiqué que le chemin des Orpailleurs rouvrirait avant Pâques. La question a donc été réglée depuis que M. Monney a posé sa question. Cependant, en fonction des travaux, de prochaines fermetures ne sont pas exclues. Elles ne sont néanmoins à ce jour pas encore planifiées. Selon la direction du CEVA, elles ne seront que ponctuelles, mises à part celles qui seront faites lors du réaménagement

de la zone dont les travaux sont prévus à la mi-2019. Dans tous les cas, de plus amples informations sur ces fermetures seront données en temps voulu.

Réponse de Mme Lammar à la question orale de Mme Cambier qui demandait une optimisation de la connexion internet dans la salle du Conseil municipal

Les conseillers municipaux auront peut-être remarqué que, ce soir, la connexion était bonne. En effet, suite à la question de Mme Cambier, le service informatique, logistique et protection de la population a investigué les problématiques de débit internet. Le routeur wifi, qui était ancien puisqu'il était en fonction depuis sept ans, a lâché au moment des tests. Dès lors, le service a recherché une solution de remplacement permettant aux conseillers municipaux de se connecter sur CMNet. À ce jour, une nouvelle installation est en place et le réseau est dimensionné pour les besoins des séances des commissions et du Conseil municipal. Mme Lammar souligne que c'est bien pour les besoins des séances des commissions et du Conseil municipal et non pas pour des activités telles que la lecture de vidéos sur internet ou le téléchargement de fichiers trop volumineux qui risquent de péjorer la qualité du débit internet. Le SILPP reste bien évidemment à disposition des conseillers municipaux pour tout problème de connexion qui pourrait survenir et continuera à analyser le réseau wifi de la salle du Conseil municipal pour trouver des solutions encore plus pérennes qui permettront, le cas échéant, un débit encore plus important.

Complément de réponse de M. Walder à la question orale de M. Antonioli concernant les panneaux de signalisation à la route du Val d'Arve

Les services communaux ont pris contact avec le technicien chargé, au sein de la direction générale des transports, de la signalisation et des marquages. Le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais. Si l'intervention tardait à être faite, le secteur du génie civil ne manquera pas de relancer la DGT.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Voignier : Passage piéton

M. Voignier a de nouveau été approché à propos du passage piéton au niveau de l'avenue Vibert en direction de la poste, dont beaucoup de personnes se plaignent. Si le temps pour traverser le passage piéton devant la poste en direction de la place de Sardaigne a été prolongé et qu'un bouton intermédiaire a été installé, ce n'est pas le cas pour l'autre passage piéton, dont le temps pour traverser a encore été réduit. Or, beaucoup de personnes âgées utilisent ce passage piéton. En effet, le club des aînés se trouve à proximité et de nombreuses personnes âgées qui ne sont pas passées à internet fréquentent encore la poste. Elles ne souhaitent pas utiliser l'autre passage piéton qui est dangereux et non sécurisé. M. Voignier demande au Conseil administratif de prendre contact avec la DGT afin qu'un changement intervienne rapidement, parce qu'il est régulièrement interpellé à ce propos par des personnes âgées et des personnes handicapées.

M. Walder signale que cette problématique a été reportée à plusieurs reprises au Conseil administratif, qui va contacter à nouveau la DGT. Les feux de circulation et leur priorisation dépendent du canton et non de la commune. Les priorités en matière de passage sont donc définies par la DGT. M. Walder rappelle qu'une association pour piétons avait mis en avant le

fait que les piétons sont les laissés-pour-compte de la signalisation routière. En matière de fluidité du trafic, on ne pense jamais à la fluidité des piétons, seulement à celle des autres usagers. Le Conseil administratif, qui souhaite comme M. Voignier que le temps de passage soit plus long à cet endroit, va réécrire à la DGT. M. Walder espère que la commune obtiendra cette fois gain de cause.

Si le Conseil administratif envoie un courrier à la DGT, M. Voignier souhaite que la réponse de celle-ci soit lue au Conseil municipal.

M. Morex : Chapelle de la rue du Centenaire

M. Morex revient sur la problématique de la chapelle de la rue du Centenaire. Une commission d'Urbanisme a eu lieu en décembre 2016. À l'issue de celle-ci, après avoir entendu toutes les parties concernées, le président a mis différentes propositions aux voix. La proposition qui consistait à surseoir à la décision politique afin d'obtenir plus d'informations de la part d'autres instances a été refusée par 8 non, 1 oui et 2 abstentions. La mise à l'inventaire de la chapelle a ensuite été refusée par 9 non, 2 oui et 0 abstention. Enfin, le président a procédé à un troisième vote, à savoir la dérogation à la réalisation d'un PLQ. Cette dérogation a été acceptée par 9 oui, 2 non et 0 abstention. Depuis lors, une pétition a été envoyée au Conseil municipal. La commission des Pétitions l'a traitée il y a une semaine ou dix jours. Inutile de dire que les commissaires n'étaient pas nécessairement les mêmes que ceux de la commission d'Urbanisme, mais la commission des Pétitions a décidé par 8 voix contre 2 de demander au Conseil administratif d'écrire au canton pour signifier que la commune soutient la mise à l'inventaire. M. Morex souhaite savoir si une commission a la compétence d'annuler une décision prise par une autre commission préalable et, si tel n'est pas le cas, comment cela a été possible.

M. Walder souligne que la commission d'Urbanisme n'a pas pris une décision mais donné un préavis au Conseil administratif. Il appartient à ce dernier de préavis les projets de construction, les autorisations de démolition et les mises à l'inventaire. En l'occurrence, le propriétaire demandait une dérogation à l'obligation de faire un plan localisé de quartier. Comme de tradition, le Conseil administratif a organisé une commission pour obtenir un préavis de la part des commissaires afin de pouvoir orienter la politique de la commune. Il s'est trouvé que juste avant la commission, une demande de mise à l'inventaire a été formulée. La question a donc été soumise à la commission pour préavis. Le Conseil municipal ne s'est pas prononcé lui-même puisqu'il ne s'agissait que de préavis visant à orienter les réponses du Conseil administratif. Concernant ensuite la pétition qui a été renvoyée en commission des Pétitions, selon la règle en vigueur à Carouge, elle va revenir au Conseil municipal. Par conséquent, le préavis demandant au Conseil administratif d'écrire au canton sera soumis à la sagacité du Conseil municipal. C'est donc celui-ci qui décidera quelle action sera menée suite à la commission des Pétitions. M. Walder souligne pour finir qu'une commission ne peut pas décider d'une action que le Conseil administratif devrait entreprendre ou donner la position officielle du Conseil municipal.

M. Morex : Lecture du courrier de la présidente des Intérêts de Carouge

M. Morex ne reviendra pas sur la compétence du bureau de décider de donner lecture ou non de tel ou tel courrier, mais il trouve étrange que le courrier de la présidente des Intérêts de Carouge ait été lu dans les communications du bureau. À d'autres occasions, des courriers du même genre n'ont pas été lus au Conseil municipal. Y a-t-il eu influence ? Peu lui importe. Il souhaite cependant savoir si le Conseil administratif a l'intention de répondre à cette personne. Il rappelle qu'il est de la compétence des membres d'une commission de renvoyer une séance. Les commissaires n'ont pas besoin de demander l'avis d'une personne qui est invitée comme consultante. Du reste, cette personne écrit que la commission a refusé de la voir. M. Morex souligne que ce n'est pas le cas : la séance a été reportée. Il souhaite donc

savoir si le Conseil administratif va répondre dans ce sens. Enfin, il demande si cette personne écrivait en son propre nom ou si elle a consulté toute sa base pour écrire le courrier incendiaire qu'elle a envoyé.

M. Walder remarque que ce n'est pas le Conseil administratif qui répondra à cette lettre, laquelle était adressée au bureau. Il appartient à ce dernier de décider la réponse qu'il donnera à cette lettre.

Dans ce cas, M. Morex ne manquera pas d'écrire au bureau.

M. Morex : Repas de la présidente

Toujours concernant les communications du bureau, M. Morex s'étonne qu'il n'ait pas été possible de prévoir ce qui est arrivé. Peu lui importe qu'une séance du Conseil municipal soit renvoyée et que la garden party ait lieu au mois de septembre. En revanche, il trouve dommageable pour Mme Sonderegger que le repas de présidence ait lieu après la séance du 22 mai. Cette séance sera longue puisqu'elle portera sur l'approbation des comptes 2017, avec les déclarations des partis, et qu'elle sera suivie par l'élection du président et du bureau. Les convives de la présidente arriveront au repas vers 23h00 ou 23h30. M. Morex est persuadé que la date de la prestation de serment du 31 mai 2018 était prévue depuis au moins un ou deux ans. Si l'administration avait été un tant soit peu proactive, le bureau aurait pu se rendre compte qu'il ne devait pas mettre de séance le 31 mai, quand il a établi les séances du Conseil municipal pour l'année.

M. Mutzenberg : Vélos avenue Vibert

La question de M. Mutzenberg porte sur le même carrefour que M. Voignier vient d'évoquer et qui pose des problèmes non seulement pour les piétons mais aussi pour les vélos. M. Mutzenberg souhaite des renseignements sur la signalétique relative aux vélos devant la poste de l'avenue Vibert. Une flèche autorise les vélos à aller tout droit en direction de la place de Sardaigne. Or, des bacs à fleurs et des barrières empêchent l'accès à cette place. M. Mutzenberg sait que des discussions sont en cours sur le statut juridique de la place de Sardaigne, mais il demande s'il serait possible au moins de désentraver un peu cet accès. Il ne serait pas compliqué d'élargir l'espace entre les pots de fleurs. Cela permettrait aux vélos, qui ont le droit d'aller tout droit selon la signalétique au sol, de rejoindre la place de Sardaigne sans devoir contourner qui le passage piéton, qui les voitures.

M. Walder pensait l'annoncer au prochain Conseil municipal : après plusieurs années de discussions – pour rappel, il y avait des vellétés de refaire passer les voitures, ensuite de refaire passer seulement le bus sur la place de Sardaigne –, le canton a accepté de piétonniser définitivement la place de Sardaigne. Cette décision a été publiée récemment. Quand le délai de recours sera échu, la commune pourra procéder à la signalisation temporaire, en attendant les grands travaux qui feront suite aux études en cours. Une signalisation particulière pour les cyclistes permettra à ces derniers d'entrer et de sortir de la place de Sardaigne, en cohérence avec les autres feux (en espérant qu'ils soient un peu plus longs pour les piétons et les cyclistes). Un plan de marquage, que le service a vu il y a une semaine, devrait être mis en place d'ici l'été, quand le changement de statut sera entré en force. Les feux qui sont devenus inutiles depuis longtemps seront enlevés et le passage des vélos en ligne droite depuis le boulevard des Promenades sera facilité.

M. Gubler : Recharges pour véhicules électriques

M. Gubler demande au Conseil administratif de renseigner le Conseil municipal sur les possibilités à Carouge – possibilités déjà existantes ou possibilités envisagées – de recharger

les véhicules électriques (voitures, scooters ou vélos) en des lieux accessibles au public, que ce soit en souterrain ou en surface.

M. Walder indique que le Conseil administratif souhaite que plusieurs sites de recharge soient disponibles à Carouge pour les véhicules électriques de tous types. Pour rappel, Mme Molinari et le groupe des Verts avaient déposé au Conseil municipal un projet pour des couverts à vélos. Un amendement avait supprimé les bornes qui étaient prévues pour recharger les véhicules électriques. Aujourd'hui, deux discussions sont en cours. D'une part, dans le projet de transformation des parkings souterrains, des places seraient réservées tant pour les recharges que pour les véhicules électriques. D'autre part, il semblerait que les SIG disposent d'un fonds pour financer l'installation de recharges sur rue. Dans le cadre de smart city aussi, la commune est en contact avec les SIG pour développer de telles installations et peut-être les faire financer par les SIG. M. Walder reviendra vers le Conseil municipal dès que possible avec davantage d'informations.

M. Baertschi : Tags pont Neuf

M. Baertschi est déjà intervenu deux ou trois fois au sujet des tags sur le pont Neuf, qui semble-t-il continuent. Il souhaiterait des informations sur l'évolution de ce feuilleton.

M. Walder apportera une réponse lors du prochain Conseil municipal. Il a vu ces énormes tags qui sont de plus en plus nombreux. Certains disparaissent mais beaucoup d'autres apparaissent. Un bilan sera fait et communiqué lors de la prochaine séance.

M. Scheidegger : Arbres fruitiers parc Batelle

M. Scheidegger souhaite savoir s'il serait possible de demander à la maison de quartier de ne pas jouer au ballon ni mettre des buts sous les arbres, pour qu'il y ait des fruits en fin de saison, contrairement à l'année passée. Il faudrait apprendre à vivre avec les arbres fruitiers : on n'y grimpe pas, on ne joue pas avec et on laisse les fruits arriver.

Mme Hiltbold ne sait pas si ces jeux sont organisés par la maison de quartier ou non, sachant aussi qu'on ne peut pas forcer les enfants à viser juste. Elle se renseignera sur ce qu'il en est et transmettra la demande de M. Scheidegger à la maison de quartier.

Mme Marti : Fan zone

Mme Marti a lu dans le journal *Vivre Carouge* qu'une fan zone était prévue sur la place de Sardaigne – les riverains apprécieront qu'une manifestation supplémentaire soit organisée sur cette place. Elle se demandait si tous les matchs du Mondial seront diffusés – on a vu ce que cela génère aux Vernets et sur la plaine de Plainpalais – ou si seulement certains d'entre eux seront diffusés. De plus, elle rappelle qu'un certain nombre de pays, et pas des moindres, boycottent ce Mondial qui a lieu en Russie parce que celle-ci a bombardé la Syrie. Du point de vue éthique, est-il vraiment judicieux de donner une tribune à la Russie à travers ce Mondial ?

Mme Lammar tient à rassurer d'emblée Mme Marti : tous les matchs ne seront pas retransmis à la fan zone sur la place de Sardaigne. À ce stade de l'organisation, six matchs seront retransmis, soit les matchs de la Suisse, les demi-finales et la finale, à l'instar de ce qui avait été fait il y a deux ans pour l'Euro. Les retransmissions auront lieu les 17, 22, 27 juin, les 10 et 11 juillet et le 15 juillet. Si la fan zone est prévue à la place de Sardaigne, c'est parce que l'esplanade devant la salle des fêtes, où se trouvait la fan zone il y a deux ans, n'est pas disponible en raison des travaux du théâtre de Carouge et de la salle des fêtes. Par ailleurs, il aurait été compliqué d'organiser une telle manifestation sur la place du Marché en raison de la proximité de la route qui pose un certain nombre de problèmes de sécurité. Enfin, si la fan zone est prévue à la place de Sardaigne, c'est aussi pour pouvoir bénéficier de la tente, étant

précisé que cette dernière sera montée avant les promotions et gardée après cet événement pour que les différentes manifestations sur la commune en profitent. Concernant ensuite le boycott, la commune ne donne pas une tribune à la Russie. Elle retransmet simplement les matchs. Chaque fois qu'elle a retransmis des matchs dans une fan zone, la manifestation a remporté un franc succès. C'est ce qu'elle recherche ici, sans faire de la publicité pour la Russie ou n'importe quel autre pays qui soit jouerait soit accueillerait cette coupe du monde de football.

Mme Marti remarque que, sous prétexte de bénéficier de la tente, c'est bientôt l'année durant qu'il y aura des manifestations. Des événements ont lieu sur cette place presque trois quarts des week-ends de l'année, sans compter des soirs de semaine. Cela pose un problème de santé publique et de sommeil des riverains. Qui dit six soirées de retransmission des matchs, dit nuisances sonores tard le soir mais aussi de très bonne heure le matin pour nettoyer la place. Il existe d'autres espaces à Carouge. Il faudrait peut-être songer à respecter la motion votée quasiment à l'unanimité du Conseil municipal qui demandait que les manifestations ne se fassent pas seulement sur cette place.

Mme Lammar réplique que le Conseil administratif prend en compte cette problématique, en essayant de faire en sorte que les manifestations ne soient pas organisées uniquement sur la place de Sardaigne. Il s'agit d'un problème temporaire puisque l'esplanade qui pouvait être utilisée pour des manifestations est inutilisable à cause des travaux du théâtre de Carouge et de la salle des fêtes. Pendant ces travaux, il y aura en effet plus d'événements sur la place de Sardaigne, puisqu'il n'est plus possible d'en faire certains ailleurs. Si Mme Marti a des idées d'emplacements pour les fêtes de grande ampleur, le Conseil administratif les écoute volontiers. Il a vraiment cherché où organiser des manifestations à Carouge, mais force est de constater que seulement peu d'espaces sont adéquats pour accueillir du public, que ce soit au niveau des dimensions nécessaires ou de la sécurité. Mme Lammar ajoute qu'il ne serait pas non plus possible d'utiliser le parc Cottier parce que si le public y venait pendant un week-end, il faudrait ensuite replanter toute l'herbe. Pour ces raisons, les manifestations se concentrent hélas sur la place de Sardaigne momentanément, pendant la durée des travaux.

Le Président rappelle que les questions ne doivent pas donner lieu à un dialogue.

Mme Marti rétorque cependant à Mme Lammar qu'il ne s'agit pas de provisoire : les fêtes se sont démultipliées ces dernières années. Et tout le monde n'a pas de résidence secondaire où partir le week-end.

Mme Lammar souligne encore que le Conseil administratif a modifié le règlement sur les tarifications justement pour essayer d'éviter le tourisme de manifestations. Si l'utilisation de la place de Sardaigne devient payante, cela limitera les manifestations qui s'y tiennent.

Mme Marti : Mobilité des feux

Mme Marti renchérit sur la question que M. Voignier a posée plus tôt, afin d'amener quelques précisions. L'organisation des feux a changé récemment. Mme Marti invite le Conseil administratif à indiquer les éléments suivants dans le courrier qu'il enverra à la DGT. Elle a calculé que, parce qu'il n'y a pas de bouton-poussoir, il faut attendre deux fois deux minutes, soit au total plus de quatre minutes d'attente pour une personne qui se déplace lentement, et cela pour traverser un seul passage piéton. De plus, ce long temps d'attente n'est pas toujours pour prioriser les bus, puisqu'elle a constaté qu'il y a deux passages de voitures pour un seul passage de piétons. Mme Marti invite le Conseil administratif à rappeler au conseiller d'Etat en charge que ce dernier a diligenté une enquête au début de sa législature qui donnait la priorité à la mobilité douce dans l'hyper-centre, dont Carouge fait partie, et lui demander comment il applique cette priorité, sachant que les piétons attendent maintenant jusqu'à quasiment cinq minutes pour traverser. Légalement, le maximum est une minute quarante.

Les normes en vigueur ne sont donc pas respectées. Mme Marti ajoute qu'en moyenne, il faut attendre une minute trente pour traverser le passage piéton entre la poste et la place de Sardaigne.

M. Walder indique que le courrier sera complété avec les précieuses informations de Mme Marti. Il souligne ensuite qu'il n'a pas dit que la priorité était uniquement pour les bus, mais pour les autres modes de transport. Il précise en outre que Carouge ne fait pas partie de l'hyper-centre, mais des centres urbains où la priorité n'est pas uniquement la mobilité douce, mais la mobilité douce et les transports publics. L'hyper-centre se limite aux abords du lac et au secteur de Rive.

Mme Marti s'excuse de ses imprécisions. Quand elle pensait à la mobilité douce, elle pensait aussi aux transports publics.

Mme Molinari : Succès incroyable des rues piétonnes et poubelles

Mme Molinari relève que les rues piétonnes rencontrent aujourd'hui un énorme succès, ce qui entraîne certaines conséquences plus difficiles à gérer. Elle-même et plusieurs autres personnes ont remarqué, notamment ces derniers week-ends et les jeudis soirs, que les poubelles installées le long de la place du Marché et de la rue Saint-Joseph ont tendance à se remplir très rapidement et que les déchets débordent. Par exemple, jeudi à 19h00, les poubelles étaient déjà complètement pleines. De plus, les gens y jettent tous leurs déchets (plastique, verre, etc.) puisqu'il n'y a aucune possibilité de tri. Mme Molinari demande si la commune peut essayer de trouver une solution, la capacité de ces poubelles n'étant plus suffisante par rapport au flux de personnes qui apprécient la belle vie et les rues piétonnes de Carouge. Par exemple, d'autres communes où ont lieu des activités de ce type posent temporairement de petites poubelles différenciées, afin d'améliorer le tri et de résoudre, en partie du moins, le problème de la quantité de déchets déposés dans les poubelles.

M. Walder verra avec le service concerné s'il y a lieu de vider les poubelles plus souvent. Il faut savoir que la fréquentation varie d'une semaine à l'autre, en fonction de la météo. Il serait difficile de faire appel à du personnel au dernier moment, s'il devait y avoir beaucoup de monde. M. Walder souligne ensuite que le Conseil administratif réfléchit à cette problématique depuis longtemps déjà. Le Conseil municipal a d'ailleurs voté une délibération pour le remplacement des poubelles. La ville de Carouge est en discussion avec la ville de Genève sur un modèle particulier – des réunions à ce propos ont lieu d'ailleurs cette semaine. Le Conseil administratif reviendra vers la commission pour le choix du modèle, qui est assez difficile en raison de la diversité d'architectures et de secteurs à Carouge. Quant aux poubelles de tri dans les rues, la commune est très attentive aux essais qui ont lieu par exemple à Vernier. Il faut savoir qu'au-delà de 10% de mauvais déchets dans une poubelle triée, le tout part à l'incinération. Les essais réalisés montrent que c'est très souvent le cas. C'est pour cela que, dans les grandes manifestations, des personnes sont engagées pour le tri. M. Walder ajoute qu'un autre problème se pose. Si des contenants différenciés sont ajoutés, il y aura moins de contenant pour les déchets incinérables. Une option serait d'avoir, uniquement pour les jours particuliers comme le marché du jeudi, un aménagement spécifique et du personnel d'encadrement. Or, la commune ne dispose pas aujourd'hui des ressources pour ce faire. Enfin, M. Walder signale que des projets intéressants sont en cours – il voulait en parler au prochain Conseil municipal – avec des écoles où l'on incite les élèves à trier. La commune étudie la question des poubelles de tri dans les parcs, elle informe la population sur le sujet, mais en matière de tri des déchets sur rue, il n'y a pas aujourd'hui d'exemple concluant.

Mme Molinari, qui travaille à Vernier, partage les impressions mitigées de M. Walder. Elle ne parlait cependant pas de poubelles de tri sur rue qui seraient fixes, mais plutôt d'aménagements temporaires en relation avec des moments particuliers tels le jeudi soir ou le

samedi. Non seulement des déchets traînent partout, mais cela peut aussi être dangereux en particulier pour les enfants puisque jeudi soir, par exemple, il y avait du verre par terre. Mme Molinari remercie le Conseil administratif de poursuivre ses réflexions sur le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h10.